

Novembre 2022



## PROGRAMME D' ACTIONS - ANNEXE

# LE PLAN PAYSAGE D'IROISE

## PHASE 3 COMPTE-RENDUS DES TABLES RONDES



### Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pays d'Iroise  
Immeuble l'Archipel,  
Zone de Kerdrioual  
29290 LANRIVOARE  
Téléphone : 02 98 84 28 65  
Courriel : [accueil@ccpi.bzh](mailto:accueil@ccpi.bzh)



### Maître d'œuvre

A3 PAYSAGE  
Architecte Paysagiste DPLG  
330 Rue Joséphine Pencalet  
29200 BREST  
Tél : 02 98 38 03 03  
Courriel : [contact@a3paysage.com](mailto:contact@a3paysage.com)



## LA CONCERTATION EN PHASE 3

### 01 : LE CARNET DE TRAVAIL

**LE BOCAGE**

CONSTATS :  
ENJEUX :  
OBJECTIF DE QUALITE PAYSAGERE :

Problematiques transversales :

OUTILS MOBILISABLES :

D'AUTRES IDEES D'OUTILS ? :

DEJA EN OEUVRE SUR LA COMMUNE :

PROJET ET ASPIRATION SUR CE SUJET :

POINTS DE BLOCADE :

SUR CARTOGRAPHIE  
Secteurs où redevelopper un maillage?  
haie dans et en limite (effective ou potentielle) urbanisation

### 02 : LOCALISATION SUR PLAN



**GROUPE DE COMMUNES**

- ① Lampaul-Ploudalmézeau, Ploudalmézeau, Plourin
- ② Landunvez, Porspoder, Lanildut
- ③ Tréouergat, Lanrivoaré, Milizac-Guipronvel, Saint-Renan
- ④ Brélès, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Ploumoguier
- ⑤ Trébabu, Plougonvelin, Le Conquet, Locmaria-Plouzané
- ⑥ Molène



La concertation en phase 3 a pris la forme de tables rondes avec les élus, et des personnes ressources (habitants/associations...). Chaque commune pouvait amener 5 personnes autour de sa table. Les tables rondes ont eu lieu en deux temps par groupe de 3 à 4 communes, plus un atelier spécifique sur Molène. Les supports ont également été transmis aux communes entre les deux séries d'atelier avec liberté de les compléter entre les réunions.

Un carnet de concertation reprenant les constats et enjeux du diagnostic a servi de support aux réflexions et aux échanges. Il invitait les participants à faire le point sur leurs actions en cours et leurs aspirations pour l'avenir. Il a également permis de discuter des leviers d'actions possibles et des points de blocage rencontrés/appréhendés. Cet outil peut par la suite servir également pour continuer la démarche, faire le point, continuer la réflexion en interne dans les communes.

En plus du carnet, les participants bénéficiaient d'un support cartographique sur photo-aérienne pour situer concrètement des éléments : ceintures vertes, emplacements de bâtiments agricoles en désuétude, projets, extensions urbaines.... L'exercice n'avait pas pour ambition d'être exhaustif, et pouvait être redondant par rapport aux inventaires des études du PLUI, mais a permis de lancer des pistes de réflexion notamment sur les limites urbaines et les ceintures vertes.

Lors de la première session les participants ont été invités à s'exprimer en priorité sur des sujets sélectionnés comme prioritaires; soit car ils étaient ressortis comme tel lors de la concertation en phase 2, soit pour la thématique de «l'urbanisation en milieu rural» car ces sujets nécessitaient des échanges notamment avec les élus.

Lors de la deuxième session un premier temps permettait de prolonger l'exercice sur l'ensemble des sujets ou sur ceux semblant pertinents aux participants. Puis dans un deuxième temps une ébauche du programme d'actions a été présentée avec l'exercice de positionner les actions sur une situation concrète (exercice réalisé soit en commun à partir d'une illustration type, soit réalisé en groupes inter-communaux sur un secteur choisi).

La matière ressortie de ces échanges est venue nourrir le programme d'action.

| Thématiques  | Autres idées d'outils  | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage   |
|--|--|--|--|--|
| Le bocage  | PLUI : la commune de Lampaul est très exposée aux vents. Le remembrement a organisé la suppression des talus > Ruissellement car la commune est en pente | Plusieurs réalisations dans le cadre de Breizh Bocage<br>Talus ou Haies (emprise talus problématique dans le calcul PAC) | Développer > Étendre<br>Renforcer par des actions de la commune et privées<br>Protéger les talus et les haies, y compris à l'intérieur de la zone urbaine  | Calcul emprise agricole avec talus pour la PAC<br>Entretien des haies et valorisation du bois<br>Nous constatons que les talus sont démolis, parfois aussi les fossés<br>Gestion des eaux pluviales                |
| L'ancien bâti agricole   | Lever les contraintes aux changements de destination   | Volonté de faire avancer les projets quand même  | Faire évoluer la destination des bâtiments agricoles<br>Autoriser des modifications sur des granges existantes ou des corps de ferme   | Limite imposée par la loi et les jurisprudences successives  |
| Les limites d'urbanisation   |  |  |  |  |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  | Valoriser les accès le long des rivières : du Ribl, du Frouit  | Permis d'aménager qualitatif : talus, arbustes   |  | Projets privées // Promoteurs volonté de densifier à outrance  |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  | Cartographie   | Zone espaces naturels protégés, dunes<br>Balisage<br>Préserver les zones humides<br>Pas de pression immobilière          | Planter des arbres mais il faut que ça pousse  |  |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menacés et peu reconnus | Inventorier les espaces disponibles  |  | Vergers communaux  | Difficultés à faire pousser les arbres   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |  |  |  |  |
| Le nouveau bâti agricole   |  |  |  |  |
| Les sentiers ruraux  |  | Chemin des Lavois  | Restaurer les anciens sentiers, chemins d'exploitation<br>Identifier les sentiers disparus<br>Recréer des talus-haies<br>Valoriser le cheminement le long des rivières et du patrimoine communal | Propriétés privées<br>Entretien respectant la faune et la flore (biodiversité)<br>Compétences et moyens à la disposition de la commune   |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain  |  |  |  |  |
| Les entrées de villes  |  |  |  |  |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |  | Réflexions écopaturage<br>Aménagement de lotissement communal<br>Intégration du cimetière                                | Aménagement paysager du camping municipal<br>Entrée de bourg<br>Adaptation des plantations aux lieux, facilitation de l'entretien<br>Création de talus   | Entretien des surfaces (désherbage)<br>Zones de compétence ABF<br>Pas de maîtrise foncière suffisante (redéploiement des services techniques)<br>Site Natura 2000<br>Commune Zéro-Phyto<br>Contraintes financières |
| Qualité architecturale des nouveaux logements  |  | Respect des prescriptions ABF  | Entrée de bourg : logements sociaux<br>Mieux intégrer les bâtiments (foyer, salle multifonctions) et parking   | Aspiration des habitants (architecture),<br>palissades (pas de taille de haies)<br>Contraintes financières (matériaux)   |



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune                              | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage                               |
|--|-----------------------|---|--|--|
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       |   |  |  |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       |   |  |  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       | Sentier des Lavoirs<br>Inventaires des croix (Lieux Dits) | Mise en valeur (paysagère) des croix<br>Conserver les monuments les plans anciens du cimetière | Emplacement dans les carrefours pour les croix |

Notes durant les discussions :

Bocage > Plutôt créer des haies car les talus prennent plus d'emprise agricole. Il faudrait trouver d'autre porteur de projets pour planter que les agriculteurs qui font déjà avec Breizh Bocage : commune, particuliers... Et notamment pour savoir qui entretient (Breizhbocage n'assure l'entretien que sur 5 ans). C'est un gros enjeu pour la commune, qui en zone de plaine, a besoin de bloquer le ruissellement. Il faut prévoir un moyen réglementaire de préserver.

L'ancien bâti agricole : beaucoup de situés sur le plan. Le vrai problème étant plus qu'il n'est pas possible de le revaloriser avec les règles actuelles (agricole, secteur littoral). Il faut soit pouvoir prévoir un autre usage, soit démolir. En cas de démolition s'il y a renaturation ça peut permettre de libérer du foncier à artificialiser à l'échelle de la CCPI.

Les vieilles granges en pierre pourraient devenir du logement ? Attention aux néo-ruraux qui n'acceptent pas la proximité avec les activités agricoles, ainsi que l'impact sur les distances de protection pour les traitements phyto.

Espaces verts : deux vallées (Ris et Froust) qui mériteraient d'être valorisées mais sont privées.

Qualité des réalisations : pour les permis portés par la commune (en secteur de protection des bâtiments de France), il y a des objectifs de qualité avec des talus, des palissades bois... mais pour les projets 'privés' c'est moins qualitatif et sans espaces de convivialité. Faut-il envisager d'imposer des espaces collectifs mais qui les entretiendra ? Commune avec rétrocession ou accord avec le voisinage. Quit à récupérer des surfaces autant récupérer du vert et pas que de l'enrobé !

Les OAP sont anciennes. Exemple de celles de Plourin : les liaisons piétonnes sont fléchées, ainsi que les zones réservés pour les espaces verts, du coup c'est respecté.


Pas pression immobilières sur les zones naturelles, les constructions sont limitées au bourg et au Vourc'h. Mais des questions d'érosion.

Les arbres, le problème c'est qu'ils ne poussent pas ici !




## Tables rondes


### Illustration/réflexion existant et projets


 Espaces verts et espace naturels


### Réflexion et existant :

Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagères et cheminements doux


 Limite d'urbanisation


 Talus boisé


 Talus et ou haie

 Chemin

### Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

 Erosion


 Zone inondable


 Zone inondable d'ici 50 ans


### Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

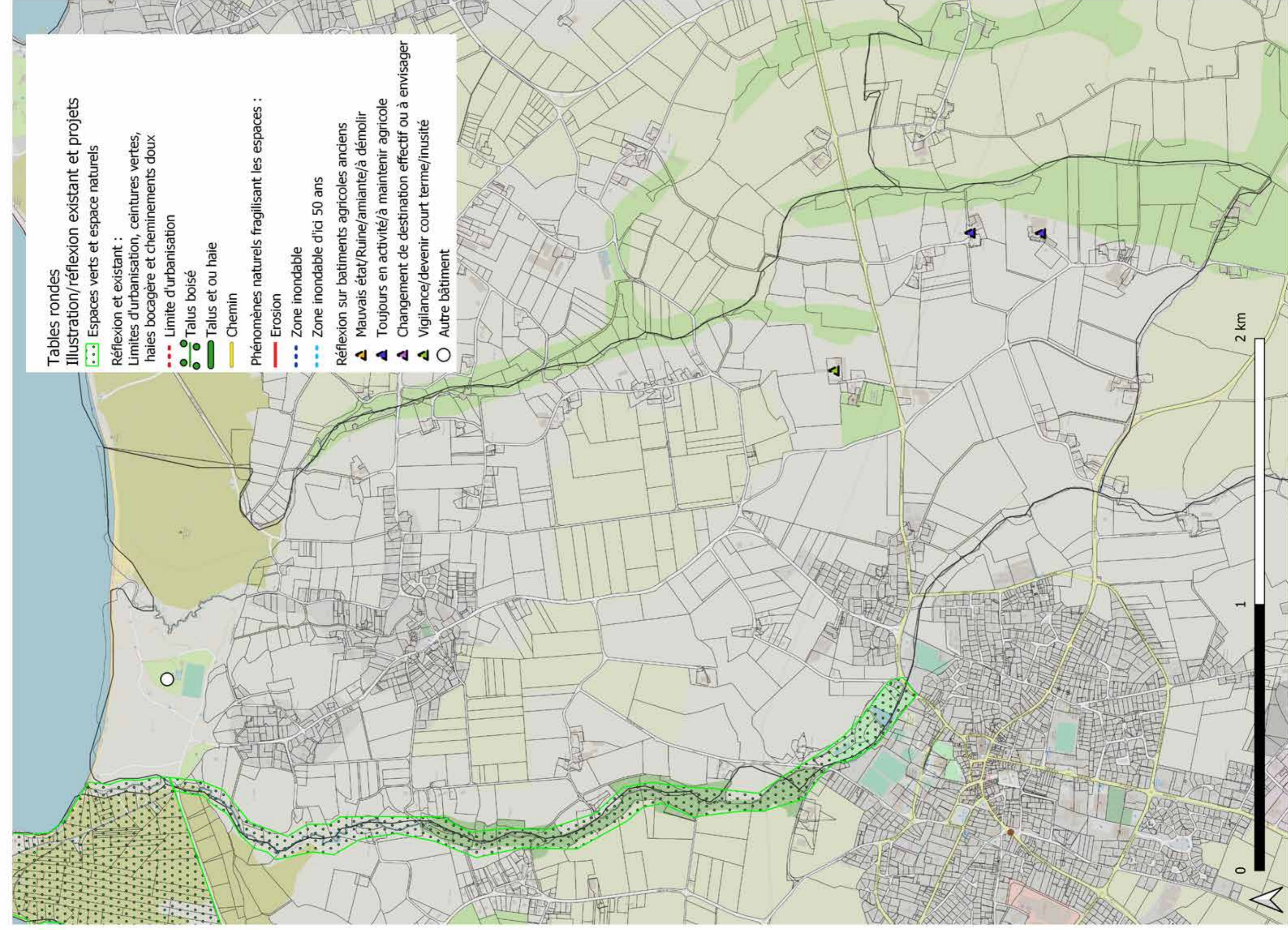
 Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

 Toujours en activité/à maintenir agricole

 Changement de destination effectif ou à envisager

 Vigilance/devenir court terme/insusité

 Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage  |
|--|-----------------------|---|---|---|
| Le bocage  |                       | Programme Breizh Bocage<br>Agroforesterie (un exploitant agricole - Kergogan)   | Coulée verte route de Pen Ar Vern<br>Initiatives privées monde agricole   | Pas de point connu à ce jour (selon financement)            |
| L'ancien bâti agricole   |                       | Reprise de corps de ferme<br>Rachat par des non-agriculteurs<br>Rachat des terres par la profession agricole  | Poursuite des actions engagées<br>Allègement de la réglementation (changement de destination des bâtiments agricoles)                               | Réglementation en vigueur, règlement du PLU en zone A ou Nh |
| Les limites d'urbanisation   |                       | Enveloppe urbaine bien identifiable<br>Économie du foncier agricole<br>Haies existantes<br>Chemins d'exploitation existants<br>Le massif dunaire constitue une limite naturelle | Poursuite de la politique communale engagée<br>Sensibilisation  |   |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       | Parc du Moulin Neuf (4 hectares)  | Parking végétalisé au Coum<br>Végétalisation Eco-Quartier<br>(?) Chemin du Trout  |   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       | Politiques menées à l'échelle de la communauté de communes<br>Enrochement sur le littoral   | Accompagnement de la collectivité pour mener les actions nécessaires en ce domaine<br>Prise en compte des zones à risque<br>Information des usagers |   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menacés et peu reconnus |                       | Initiative privés et communale 'mon arbre'  | Végétaliser avenue de Portsall<br>Réintégrer le pommier de Ploudalmézeau<br>Végétaliser les abords des bâtiments publics                            |   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       | Éoliennes<br>Station de méthanisation<br>Équipement en panneau photovoltaïques<br>Antenne relais  | Plus de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux<br>Assouplissement des règles quant à l'installation des antennes                      | Réticence des usagers<br>Lourdeur administrative            |
| Le nouveau bâti agricole   |                       | Plusieurs exploitants agricoles ont pris en compte l'intégration de leurs ateliers de production dans le paysage (haie, plantations)  | Poursuite de cette dynamique  |   |
| Les sentiers ruraux  |                       | GR34<br>Présence de plusieurs sentiers ruraux sur la commune, en zone agricole et périurbaine, cheminements doux et sentier piétonnier en centralité                            | Manque de chemins ruraux existants (à l'issue du remembrement agricole de 1965/1966)  |   |

| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage   |
|--|-----------------------|--|--|--|
| Accueillir la fin de l'étalement urbain                                  |                       | Enveloppe urbaine contenue, pas d'ouverture à l'urbanisation<br>Politique communale visant à densifier les centralités   | Assouplissement des règles de densification des zones constructibles   | La loi (notion de village et de hameau)                        |
| Les entrées de villes  |                       | Réflexion rue Y. Talarmain > Direction Plouguin<br>En projet 2023 : avenue de Portsall<br>En projet à moyen terme : rue Raoul Écoquartier, rue de Brest  | Réfection rue Lusven > Direction Portsall<br>Augmentation du nombre de voies partagées et cheminements doux              |  |
| Les infrastructures et les équipements publics                           |                       |  |  |  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |                       | Application du règlement du PLU  | Une meilleure prise en compte de l'architecture traditionnelle   | Pas de possibilité de s'opposer dès lors que les PLU le permet |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       | Préservation du patrimoine existant et actions nouvelles pour le conforter et le restaurer   | Investissements communaux tenant compte du volet patrimonial (exemple : le Belvédère)                                    |  |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       | Limitation des constructions dans le respect du PLU<br>Coupures d'urbanisation   | Recréer le paysage dunaire Carn/Tréompan et le long du littoral.<br>Autoriser l'organisation de stationnements raisonnés | Hostilité de administrés                                       |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       | Préservation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire<br>Actions menées en lien avec la CCPI<br>Lieu de mémoire également (Môle à Portsall)<br>Entretien des chapelles<br>Existence de lavoirs | Poursuite des démarches engagées pour conserver le volet patrimonial et historique de la commune                         |  |

Notes durant les discussions :

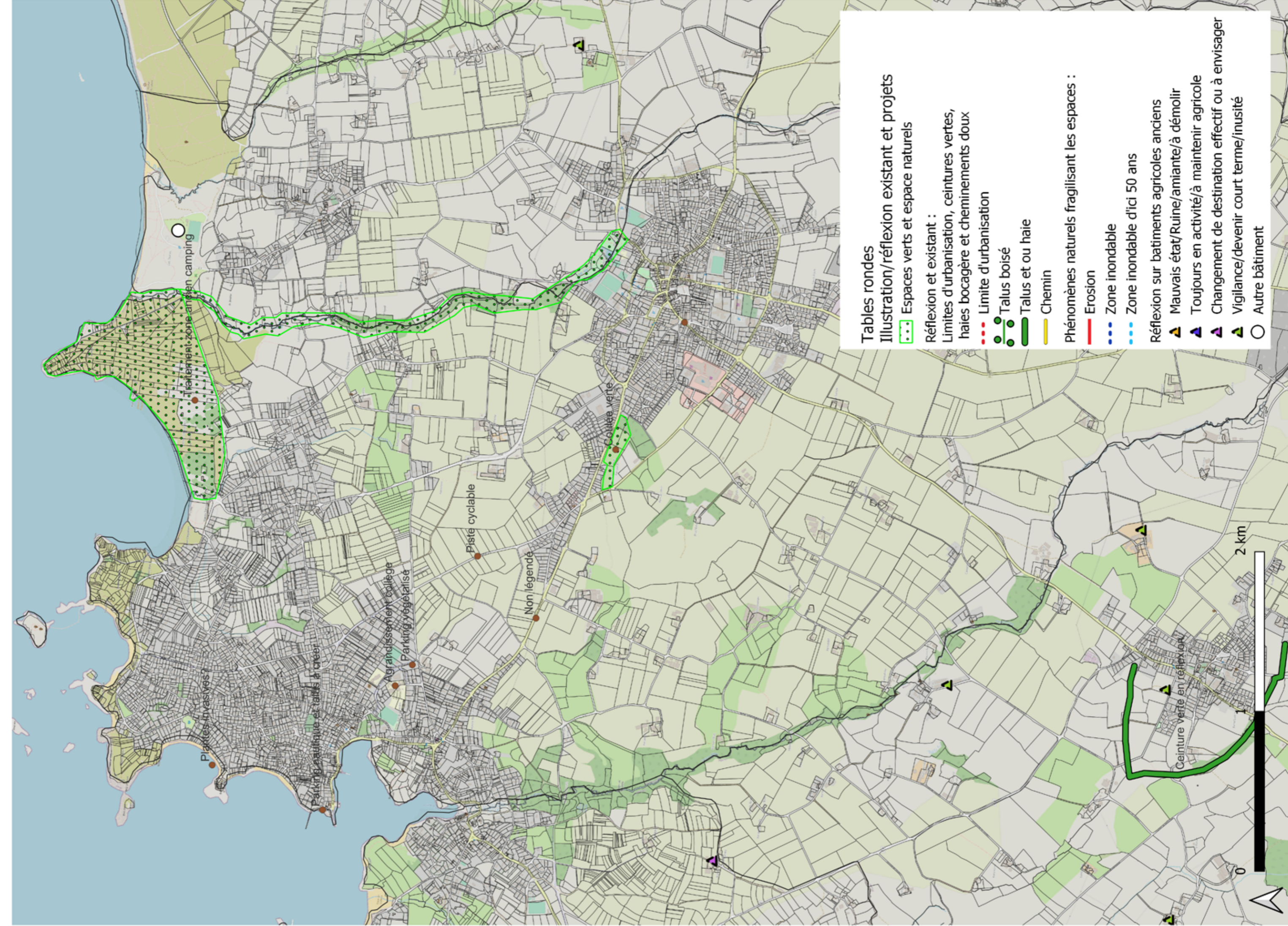
Projet de coulée verte Pen ar Vern jusqu'à avenue Porstale (pompiers)  
Écoquartier (Tocade) végétalisé  
Extension collège avec végétalisation et salle omnisports avec parking végétalisé  
Projet au port : décaissement centre nautique jusqu'à SNSM et haie pour intégrer et sécuriser le stockage de bateau  
Dune Tréompan à remettre en état naturel devenu friche des haies des anciens campings.  
Plantes invasives sur la plage à Porsavilin Vraz Kerdemil

Coulée verte : en mitoyenneté avec Lampaul-Ploudalmézeau, aspiration à un chemin niveau du Frouit jusqu'aux dunes. Une partie existante entre Moulin Neuf et Moulin de Roz mais beaucoup de propriétés privées.

Quel devenir pour l'ancien camping de Tréompan? Voir pour faire une annexe au parking des campings cars saturé ?

Projets de pistes cyclable : d'Anteun à Rédiny (Porstall), de chez ETT pour rejoindre le bourg





**Tables rondes**

**Illustration/réflexion existant et projets**

■ Espaces verts et espace naturels

Réflexion et existant :

Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagères et cheminements doux

--- Limite d'urbanisation

● Talus boisé

■ Talus et ou haie

— Chemin

Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

--- Zone inondable

--- Zone inondable d'ici 50 ans

Réflexion sur batiments agricoles anciens

▲ Mauvais état/Ruine/amianté/à démolir

▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage  |
|--|-----------------------|---|---|---|
| Le bocage  |                       | Plantation de haies bocagères (Breizh Bocage)<br>Henri Talarmain - Reduc Violant - Albert Saliou (Keradec)                      | Patrick Fileart   | Entretien difficile notamment lorsqu'il y a des lignes téléphoniques (passage du lamier)  |
| L'ancien bâti agricole   |                       |   | Recensement plus exhaustif des bâtiments agricoles en état d'abandon pour évaluer les surfaces artificialisées qui pourraient être transférables en surface bâties > possibilité de préempter sur ces sites identifiés. | On touche à des propriétés privés<br>Propriétaires souvent dépourvus de moyens financiers<br>Financement de la déconstruction<br>Financement de la remise en état des sols (dé-pollution, etc...)   |
| Les limites d'urbanisation   |                       |   |   |   |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       |   | Aménagement de la partie sud du bourg le long de la rivière (de Pen-ar-Pont à Kerangoff et parcelle à l'est)  | Acquisition parfois difficile<br>Pour les pourcentages d'espaces verts : le SCOT impose déjà un nombre de logements/ha et diminuer le nombre de logements au profit des espaces verts publics ne permettra pas d'équilibrer les opérations de lotissements (déjà difficile) |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       |   |   |   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |                       | Chemin de Kergroadès  | Replantation à Penmarc'h (allée)  |   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       |   |   |   |
| Le nouveau bâti agricole   |                       |   | Chemins doux : Keryard - Bourg Langonéry - Kerangoff  |   |
| Les sentiers ruraux  |                       |   |   |   |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain  |                       | Coté sud/sud-est la coulée verte fait la limite   | Rue St Azinor coté Rubrat à privisiny plantations haies   |   |
| Les entrées de villes  |                       |   | Aménagement futurs lotissements Park Kraiz  |   |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |                       | Place de la gare : aménagements réalisés  | Multijeux : sports (structure)  |   |
| Qualité architecturale des nouveaux logements  |                       | Contrainte tumulus  |   |   |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser                |                       | Colonnes de Justice - Tumulus - Chapelle St. Roch - Menhir Kergadiou - Différentes croix - Eglise - Chapelle - Calvaire - Liéta | Coulée verte  |   |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels             |                       |   |   |   |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur                   |                       |   |   |   |

Notes durant les discussions :

La commune a également été remembrée mais il reste du bocage. Il y a beaucoup d'action avec Breizh Bocage. Difficulté le long des routes : entretien avec lamiers et présence de poteaux téléphoniques/électriques.

Ancien bâti agricole, deux catégories : les hangars en ruine, les habitations et granges en pierre (surtout quand il y a déjà une maison) à conserver pour le patrimoine.

Nécessité d'un inventaire qui identifie le transférable en surface à bâtir. Attention prévoir plutôt renaturation quand la surface n'est pas exploitable en agriculture (exemple moins de 1000m<sup>2</sup>).

Il faudrait pouvoir préempter pour éviter la spéculation sur le bâti pouvant devenir du logement.

Autre difficulté : les propriétaires privés n'ont pas les moyens de dépolluer.

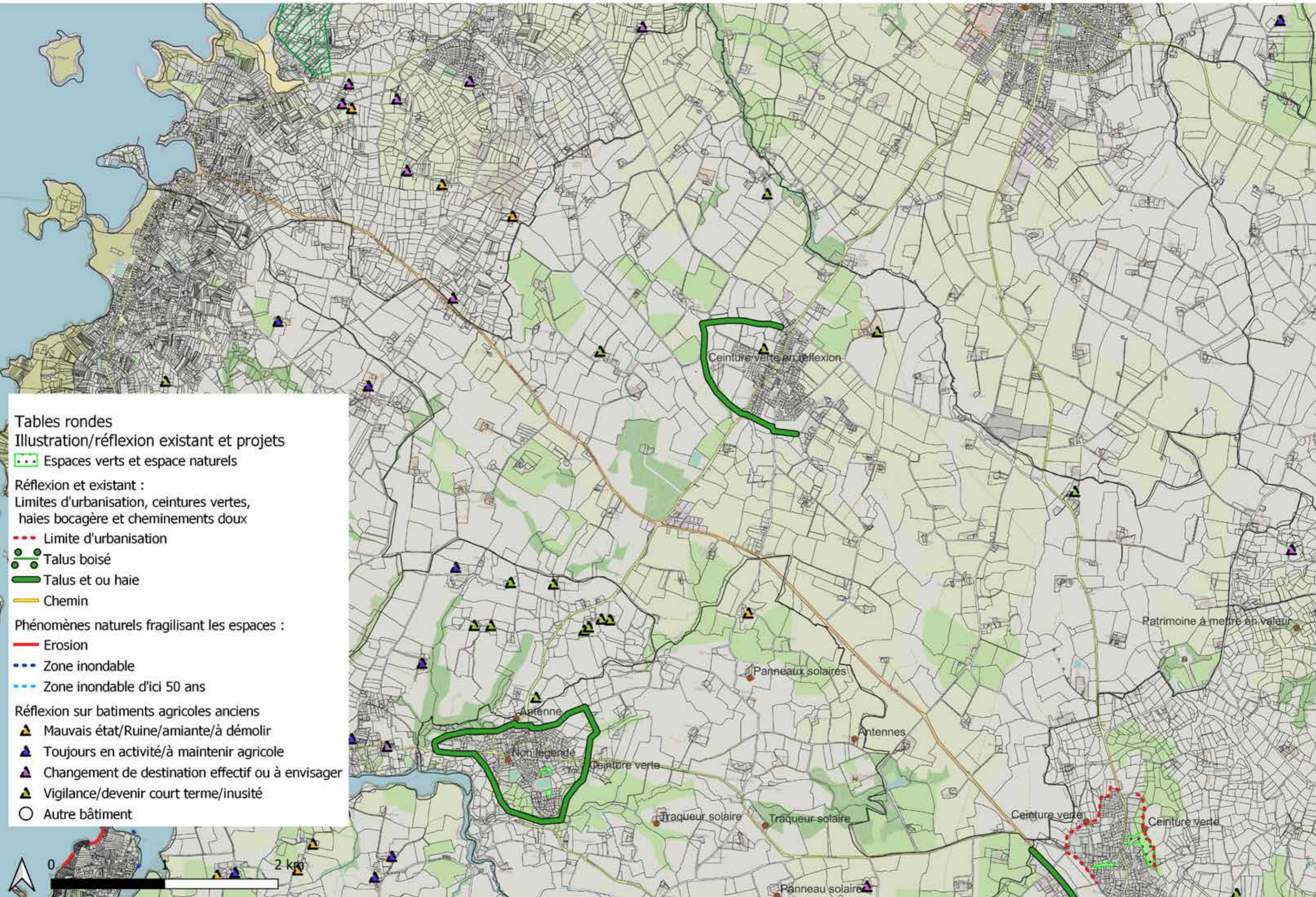
Ceinture verte : projet le long de la rivière au sud du bourg avec intérêt d'y faire un cheminement en boucle vers la partie ouest.

Attention au pourcentage d'espaces verts dans les opérations : il est déjà dur d'y mettre la densité imposée. Risque de faire des HLM.

Les arbres : quelques espaces plantés

Chemin de Kergoades : les chênes dépérissent, prévoir remplacement ?





**Tables rondes**  
**Illustration/réflexion existant et projets**

- ⋯ Espaces verts et espace naturels

Réflexion et existant :

- Limite d'urbanisation
- Talus boisé
- Talus et ou haie
- Chemin

Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

- Erosion
- Zone inondable
- Zone inondable d'ici 50 ans

Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

- ▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir
- ▲ Toujours en activité/à maintenir agricole
- ▲ Changement de destination effectif ou à envisager
- ▲ Vigilance/devenir court terme/inusité
- Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils  | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage   |
|--|--|---|---|--|
| Le bocage  | Définition plus claire des éléments à protéger (Talus+arbre) | Le PLU identifie les talus protégés<br>Lotissements communaux : talus imposés et haies              | Zones pour le projet des 500 000 arbres du département<br>Zones de protection du maillage bocager   | Recyclage des haies<br>Destruction sauvage des haies et talus  |
| L'ancien bâti agricole   |  | Modification du PLU   | Changement de destination   | Traitement des ruines agricoles (Pb. Financier) + désamiantage   |
| Les limites d'urbanisation   |  |   | Interdire le bâchage des talus  |  |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |  | Trame verte et bleue<br>OAP dans les zones urbanisée  | Jardins potagers collectifs<br>Jardins collectifs   |  |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |  | Inscription sur la liste 'érosion'  | Imposer des revêtements perméables au lieu de l'enrobé<br>Projet des 500 000 arbres du département<br>Remettre des talus  |  |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |  | Dans le PLU il y a des arbres protégés ('arbre remarquable')  | Trouver une zone pour l'opération des 500 000 arbres du département<br>Inciter les propriétaires terriens à planter des haies et édifier des talus boisés<br>Identifier les arbres comme un 'vrai' caractère<br>Maintenir les talus existants | Propriétés privées   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |  | Panneaux solaires sur la salle omnisport<br>Une antenne relais                                      | Couvrir le territoire correction en 4G<br>Mutualisation des antennes relais   | Loi Littoral interdit l'installation d'antenne relais hors zone U<br>Architectes des Bâtiments de France<br>Procédures judiciaires : recours |
| Le nouveau bâti agricole   |  |   |   |  |
| Les sentiers ruraux  |  | Beaucoup de chemins ruraux préservés  | Préserver les chemins ruraux et le bocage   | Entretien conséquent des chemins<br>Avoir les bons outils pour préserver le bocage   |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain  |  | Plusieurs demandes de particuliers de division de terrain pour permettre de nouvelles constructions | Envisager les deux étages   | Difficulté de densifier les «bourgs» sans perdre le cachet de ces derniers<br>PLU non adapté pour la construction en hauteur                 |
| Les entrées de villes  |  |   |   |  |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |  |   |   |  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements  |  |   |   |  |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser                |  |   |   |  |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels             |  |   |   |  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur                   |  |   |   |  |

Notes durant les discussions :

Les talus sont déjà au PLUI. Il faudrait ajouter une zone pour le maillage fin en bord de mer. Un passage précédant au PLUI de zone N à A fait qu'il y a eu du remembrement. Il y a aussi des talus supprimés pour la vue.

Les anciennes serres qui étaient en désuétude ont retrouvé un usage avec la culture de l'aloé vera.  
Espace vert : il y a une trame définie et un ratio d'espaces verts dans les OAP. Mais problème de qui entretient les zones vertes quand les terrains ne sont pas communaux.

Programme BreizhBocage en cours

Conservation des talus dans les lotissements et imposition de haies

Faire une recherche des terrains potentiels à la plantation des arbres (programme du département)

Créer une zone de protection du maillage bocager (notamment sur le route touristique)

Définir plus en détail le terme de « protection », comment cela se traduit,

Financement du démontage et dé-pollution des bâtis agricoles inutilisés et délabrés.

Régularisation des bâtis agricoles déjà voué à d'autres activités (stockage, etc.)

Végétaliser les entrées du bourg

Interdire le bâchage des talus

Plus grande volonté d'intégrer les espaces de verdure dans le projets d'aménagement

Problématique de l'intervention du public dans les espaces privées (les lotissements par exemple)

Introduire les revêtement perméables dans les projets communaux ou privées

> Grande volonté de la commune et actions réglementaires



## Tables rondes

Illustration/réflexion existant et projets

••• Espaces verts et espace naturels

Réflexion et existant :

Limites d'urbanisation, ceintures vertes,  
haies bocagère et cheminements doux

--- Limite d'urbanisation

••• Talus boisé

— Talus et ou haie

— Chemin

Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

--- Zone inondable

--- Zone inondable d'ici 50 ans

Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

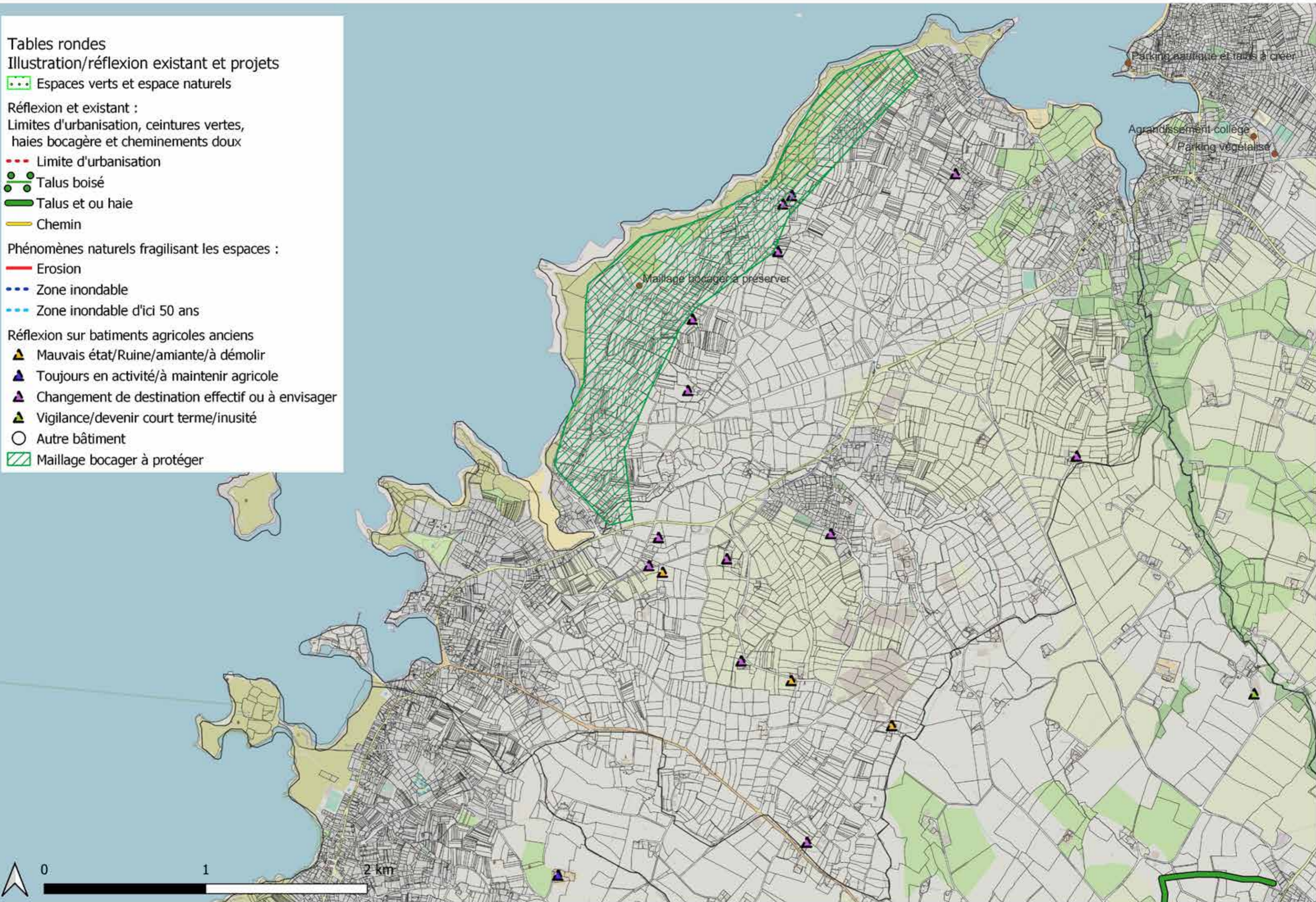
▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment

▨ Maillage bocager à protéger





| Thématiques  | Autres idées d'outils   | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage  |
|--|---|--|--|---|
| Le bocage  |   | ABC en cours et programme «TEN» également  | Action en cours avec 'Breizh Bocage', plantations d'arbres de haies  | Réalisation de talus pour limiter les effets de lessivage liés au bassin versant vers Lanildut notamment      |
| L'ancien bâti agricole   | Mettre en place un financement pour aider à la dé-pollution et réfléchir à la possibilité de construire une usine de valorisation des déchets amiantés (et autres?)   | En liaison avec la SAFER, veille sur les échange de bâtis  | Inventaire CCPS pour PLUI  | Financement pour la dé-pollution  |
| Les limites d'urbanisation   | (Remarque) L'urbanisation de la commune de Porspoder s'est faite au fil des ans le long de la RD27; d'un côté le littoral avec principalement une zone domaine protégée et de l'autre une zone agricole et comportant encore un bocage significatif. Améliorer les transitions côté mer et côté campagne s'avère donc difficile. La solution de densifier les plantations sur les talus apparaît comme une solution intéressante. |  | Traitement paysager des entrées d'agglomération  | Nature physique, densité de l'urbanisation existante notamment.   |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |   | ABC en cours et programme «TEN»<br>Problématique déjà intégrée pour la réalisation des futurs lotissements (éco-quartier)<br>Jardins partagés existants<br>Lettre sur la biodiversité publiée régulièrement* | Lien pour permettre aux autres communes de consulter la lettre pour la biodiversité*   |   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  | Dès que les résultats de l'étude en cours (risque de submersion pour les communes littorales du Pays d'Iroise), mettre en place une démarche pour informer la population (constats, projection à court et moyen terme)  | Étude CCPI en cours  | Obtenir les résultats de l'étude dans des délais acceptables<br>Mettre en place une stratégie de communication permettant la concertation avec les habitants et la sensibilisation, l'information sur les mesures, conséquences, découlant des conclusions de l'étude. | Certains sceptiques lors de la restitution de l'étude (zones menacées, échéances, conséquences..) Convaincre! |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menacés et peu reconnus |   |  |  |   |

\* La lettre pour la biodiversité présente un réel intérêt pédagogique (intéressant pour les écoles)



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage   |
|--|-----------------------|---|---|--|
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication          |                       |   | Un projet (privé) éolien dans le secteur de LARRET (3 éoliennes)<br>Pose de panneaux photovoltaïques sur l'atelier communal<br>Antenne relais de Mesdoun (opposition avec conseil de défense) | Pour le projet éolien, opposition des riverains. En attente de décision du Préfet<br>Idem, opposition pour l'antenne relais (comité de défense)  |
| Le nouveau bâti agricole   |                       |   |   |  |
| Les sentiers ruraux  |                       | La commune de Porspoder dispose d'un réseau de sentier important, côté mer et côté campagne, entretenu par la communauté de communes  |   | Ré-ouvrir de nouveaux sentiers côté campagne paraît séduisant... Mais il faut être en mesure de les entretenir de manière pérenne et de bien mesurer les impacts d'une réouverture de sentier sur la biodiversité des lieux. |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain                                  |                       |   |   |  |
| Les entrées de villes  |                       |   |   |  |
| Les infrastructures et les équipements publics                           |                       | La commune met en œuvre une gestion différenciée pour l'entretien des espaces verts   |   |  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |                       |   |   |  |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       | Le bâti patrimonial (terrestre et maritime) à Porspoder est très riche. Il comprend notamment un nombre important de maisons de maître de barque (17e et 18e siècles) qui constituent des marqueurs emblématiques de la richesse de ce patrimoine terrestre de l'histoire maritime. A ce titre il paraît très important que le futur PLUI comprenne un plan de secteur concernant le bâti patrimonial, d'autant que plusieurs communes sont également concernées. | Port d'intérêt patrimonial de Mazou (projet suspendu pour l'instant, mais la comment est adhérente)<br>Plan de secteur pour le bâti patrimonial dans le futur PLUI                            | Temps disponible pour avancement de Mazou  |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       |   |   |  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       | Inventaire croix, lavoirs réalisé (sera intégré au PLUI)<br>Inventaire patrimoine archéologique, réalisé, mais a besoin d'une mise à jour   |   |  |

Notes durant les discussions :

Aussi actions citoyennes dans le cadre de l'ABC environnement. Lettre de la biodiversité  
Action complémentaire : volonté de bloquer le lessivage vers Lanildut.

Sur bâti agricole la SAFER fait une veille sur les échanges de bâti

Volonté communale par la mise en place d'un ABC et du projet « Territoire Engagé pour la Nature (TEN) »

Organisation de sortie avec des associations pour sensibiliser les habitants à la thématique naturelle

Planter des talus pour contrer les effet de lessivage des champs du bassin versant

Partenariat avec la SAFER pour connaître à l'avance les échanges ou ventes des bâtis agricoles pour anticiper particulièrement les friches ou le rachat à une vocation autre qu'agricole  
Financement du démontage et dé-pollution des bâtis agricoles inutilisés et délabrés

Améliorer le traitement paysager des entrées de villes,



## Tables rondes

### Illustration/réflexion existant et projets

••• Espaces verts et espace naturels

### Réflexion et existant :

Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux

--- Limite d'urbanisation

••• Talus boisé

— Talus et ou haie

— Chemin

### Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

--- Zone inondable

--- Zone inondable d'ici 50 ans

### Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils                          | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage  |
|--|--|---|---|---|
| Le bocage  |  | Recensement des talus fait avec détail terre, terre pierre, pierres de l'Aber<br>Labels CPRB, APICITE<br>Plantation d'arbres pour les naissances            | Talus boisés<br>«Ralentisseurs» pour l'eau de ruissellement (fossés)<br>Réduire la profondeur des fossés<br>Plantation d'arbres pour «cacher» des friches<br>Remise en valeur «coulées vertes», sentiers, venelles (plantations, semis), vergers et alentours<br>Tranchées drainantes | Talus refaits avec terres importées de travaux > Ail triquetre, renouée du japon...   |
| L'ancien bâti agricole   |  | Les hangars sont communaux > Étude du CAUE et entretien régulier  | Inventaire des «vieux bâtiments» (tracés rouges sur la carto)<br>Destruction > remise en terre agricole<br>Inventaire des hangars non agricoles soit toujours utilisés, soit stockage<br>Inventaire des hangars agricoles en activité   | Ré-usage des hangars si changement d'affectation il faut amener eau et électricité. > Création de surface zone artisanale<br>Hangars et environs «décharge»<br>Destruction > aides > dé-pollution (hangar, fosses, stockage de déchets) |
| Les limites d'urbanisation   | Favoriser le paillage, interdiction des bâches | Chemins de randonnées > Limite d'urbanisation<br>Mer/GR 34<br>Écoquartier > Contraintes?  | Changement et amélioration du PLUI<br>Favoriser le paillage, interdiction des bâches<br>Communication/paillage (déchetterie); copeaux bois  | S'isoler des voisins et de l'espace public<br>Entretien des haies   |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |  | Anse de Tromeur<br>Abords du camping<br>CAUE (école)<br>Information et distributions de graines - Label APICITE (démarche exemplaire)                       | Achats de terrains (Dunes)<br>Verger, oseraie   |   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |  | Traits de côte - voir travail CCPI<br>Bénévoles /réfection et consolidation des infrastructures des bâtis portuaires (cales, quais, murs de soutènement...) | Continuer ce qui est déjà en cours<br>Étude de démarches de protection<br>Bassins versants de l'Aber (14 communes), du tromeur > Porspoder  | Finances pour engager des expertises  |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |  | Label Commune du Patrimoine Rural de Bretagne<br>Villes et villages fleuris<br>Label APICITE  | Verger et oseraie<br>Vallée du Tromeur  | Finances  |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |  |   | En projet : panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux<br>Panneaux photovoltaïques orientables  | Mauvaise intégration dans les paysages (antennes)<br>Difficultés de suivi de chantier pour professionnels   |
| Le nouveau bâti agricole   |  |   |   |   |
| Les sentiers ruraux  |  | Labels  |   |   |



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage   |
|--|-----------------------|--|--|--|
| Accueillir la fin de l'étalement urbain                                  |                       |  |  |  |
| Les entrées de villes  |                       |  |  |  |
| Les infrastructures et les équipements publics                           |                       |  |  |  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |                       |  |  |  |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       | Labels : Port d'intérêt patrimonial, Patrimoine rural, APICITE (3 abeilles), village fleuri (1 fleur)<br>Ouvriers de «paix (50 ans)<br>Inventaire, expertise, valorisation, entretien (éviter les zones submersibles)<br>Journées vertes<br>Sentiers de randonnées<br>Vallée du Tromeur <> Centre-bourg avec le CAUE | Chemineurs doux<br>Conservation des labels > Respect des chartes, protection nature<br>Application des conseils du CAUE<br>Coulée verte > Accès à la chapelle St Gildas<br>Continuer l'enfouissement des réseaux | Respect et valorisation du patrimoine, ne pas le dénaturer |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       |  |  |  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       |  |  |  |

Notes durant les discussions :

Programme BreizhBocage en cours

La commune répond à des labels donc patrimoine rural qui entraîne la conservation des chemins. Inventaire des talus et muret aussi existant. La commune a plusieurs label qui l'oblige à respecter la charte et lui permet l'entretien du patrimoine bâti et végétal (une fleur, port d'intérêt communale, APICITE niveau 3 abeilles)

Problème quand on crée des talus : l'origine de la terre, problème d'invasive comme la renouée, de pollution...

Il y avait des talus prévus avec la CCPI mais en attente.

Attention les haies sans talus ne fonctionnent pas pour limiter le ruissellement, la retenue des produits, etc... mais ça prend de la place.

Le mini-talutage boisé c'est ce qui y a de meilleur. C'est aussi prévu dans les labels.

L'envasement est également une conséquence du manque de talus. La vase c'est la terre qui se retrouve dans le port.

Entretien : les fossés trop profond accélère l'eau et ne sont plus enherbés. Il ne faut pas racler les bas-côtés ! Discussion sur le compromis à trouver entre trop et pas assez d'entretien.

Entretien citoyen : les ouvriers de paix, une dizaine en action sur la commune. Tous les ans journées vertes pour ramasser les ordures et faire des plantations > 10% de la population. Lors de cette journée on plante un arbre pour les enfants nés l'année précédente.

Action ludique : planter un arbre par an pour symboliser les naissances de la commune.

Planter des talus et remblayer des fossés trop creusés pour maîtriser la vitesse d'écoulement des eaux dans les fossés et éviter le mouvement des terres sur le bassin versant.

Difficulté sur la composition de la terre pour les talus parasitée de plantes invasives (renouée du japon par exemple) ou autres

Ancien bâti agricole : plutôt des hangars sur la commune et pas toujours agricole.


Friche agricole : autorisation de la transformation des bâtis agricoles et financement à la démolition et à la dé-pollution

Journée verte : inviter les habitants à participer à l'entretien et la mise en valeur du patrimoine végétal


> Grande volonté de la commune et implication des habitants.





**Tables rondes**  
**Illustration/réflexion existant et projets**


 Espaces verts et espace naturels

Réflexion et existant :  
Limites d'urbanisation, ceintures vertes,  
haies bocagère et cheminements doux

 Limite d'urbanisation


 Talus boisé

 Talus et ou haie

 Chemin

Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

 Erosion


 Zone inondable

 Zone inondable d'ici 50 ans


Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

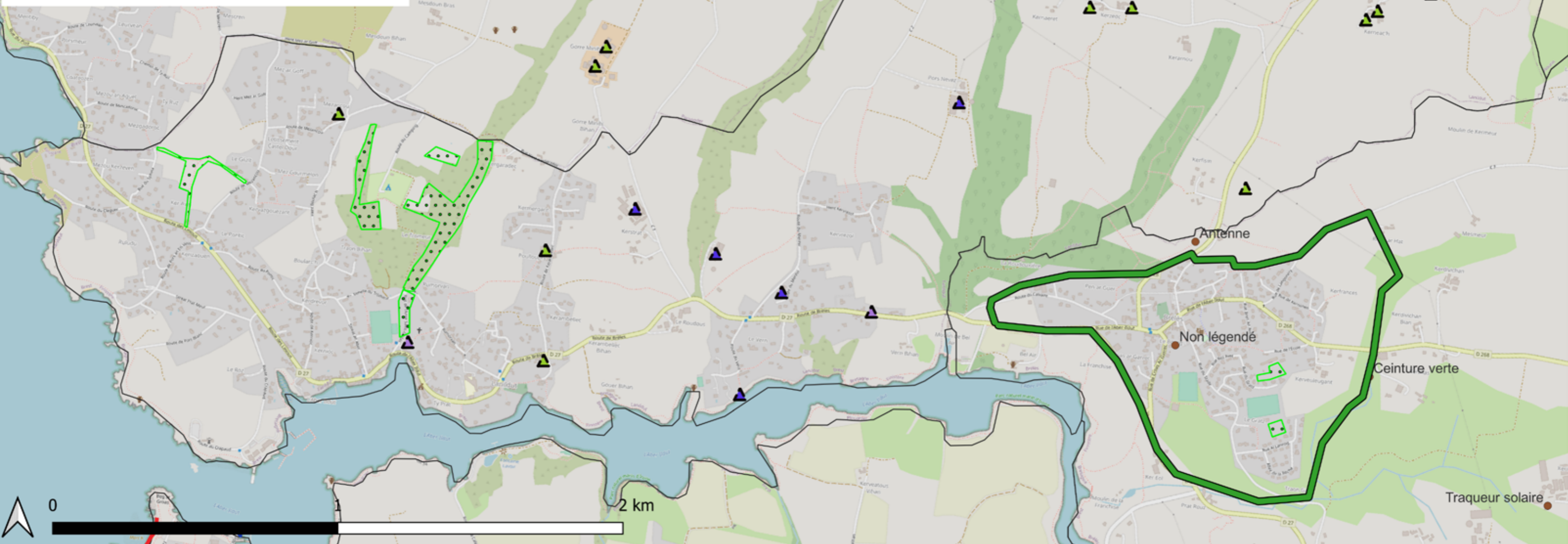
 Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

 Toujours en activité/à maintenir agricole

 Changement de destination effectif ou à envisager

 Vigilance/devenir court terme/inusité

 Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils  | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage   |
|--|--|---|--|--|
| Le bocage  | Imposer des haies bocagères dans le cahier des charges<br>Valorisation des haies et talus en énergie (coupe décennale, sélection)<br>Création de zone tampon entre lotissement et zone agricole avec cheminements doux | Pas de remembrement<br>Plantations réalisées par les enfants en zone adaptées<br>Entretien bénévoles, ESAT, CCPI    | Création d'un lotissement à proximité de terre agricole  | Prix du foncier<br>Nombre de construction à l'année  |
| L'ancien bâti agricole   |  | Ensemble des bâtiments déjà utilisés en agricole ou non   | Etre vigilant au moment du changement de propriétaire<br>Permettre le changement de destination dans la zone A :<br>> Pour accueillir plus d'habitants sans prendre sur la terre agricole<br>> Pour permettre à un plus grand nombre d'accéder à un logement car : zone littorale inaccessible pour la population locale (plus problème de submersion) et demande en logements | Contrainte au SCOT (> le faire évoluer)  |
| Les limites d'urbanisation   |  | Chemins pédestres nombreux sur la commune<br>Entretien commune (bénévoles), CCPI et ESAT                            | Poursuivre la création d'un cheminement autour du bourg<br>Mise en place d'un plan communal pour cheminement dans la commune (4 circuits).   |  |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |  | Préserver les espaces verts<br>Créer des cheminements autour des zones urbanisées avec plantation d'espèces locales |  |  |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |  | Plantations d'arbres  | Lors du remplacement des arbres morts tenir compte des variétés locales pouvant supporter des températures supérieures   |  |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |  | Plantations de quelques arbres régulièrement  | Problème du suivi dans les premières années (uniquement bénévole)<br>Planter oui mais avec du suivi  |  |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |  |   |  |  |
| Le nouveau bâti agricole   |  |   |  | Nécessité de travailler en amont avec les agriculteurs qui ont déjà beaucoup de contraintes                                    |
| Les sentiers ruraux  |  | Maintien en l'état des sentiers ruraux  | Créer des déplacements doux : vers Plouguin (CCPA), vers Milizac-Guipronvel, vers Lanrivoaré/Saint-Renan (quelle priorité??)   | La commune n'a pas les terrains pour créer ces cheminements doux le long des routes départementales, communales ou communales. |



| Thématiques  | Autres idées d'outils  | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage   |
|--|--|---|---|--|
| Accueillir la fin de l'étalement urbain                                  | Revenir à des maisons sur 2 ou 3 niveaux moins consommatrices de m2. |   |   | Peut être C (??) plus important que la construction<br>Type de maison qui ne correspond pas au vieillissement de la population |
| Les entrées de villes  |  |   | Garder le caractère et l'âme de chaque zone ou espace<br>Tendance à reproduire le même type de zone avec les mêmes magasins ou entreprises, plus facile et moins cher | Nécessité de conserver une bonne accessibilité et une bonne visibilité   |
| Les infrastructures et les équipements publics                           |  |   |   |  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            | Cahier des charges lotissement                                       | Conseils du CAUE pour les nouvelles réalisations, et les intégrations |   | Architectures trop différentes   |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |  | Conserver et entretenir les chemins existants                         |   |  |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |  | Zone humide déjà identifiée   | Mise en valeur de la prairie  | Police de l'eau<br>Maintenance   |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |  | Inventaire des croix réalisés<br>Pas de Bâtiment de France            |   |  |

Notes durant les discussions :

Commune peu remembered. Il n'y a pas de services techniques dans la commune donc l'entretien est soit bénévole, soit avec ENSAT, soit avec l'aide de la CCPI.

Projet de création de lotissement avec proximité de terres agricoles. Zone tampon entre lotissement et zone agricole : problème poussière, bruits...Le foncier augmente fortement de 30 à 70 euros le m2 non viabilisé en moins de 10 ans.

Ancien bâti : pas de friches sur la commune mais déjà des changements d'utilisation (stockage, atelier...), il faut être vigilant sur les changements de propriétaires.

Chemins doux : entretien CCPI

Les enfants de la commune jouent dans la prairie à côté.

Plantations avec les enfants pour sensibiliser et diminuer le vandalisme.





- Tables rondes**  
**Illustration/réflexion existant et projets**
- ⋯ Espaces verts et espace naturels
  - Réflexion et existant :
  - Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux
  - Limite d'urbanisation
  - Talus boisé
  - Talus et ou haie
  - Chemin
  - Phénomènes naturels fragilisant les espaces :
  - Erosion
  - Zone inondable
  - Zone inondable d'ici 50 ans
  - Réflexion sur batiments agricoles anciens
  - ▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir
  - ▲ Toujours en activité/à maintenir agricole
  - ▲ Changement de destination effectif ou à envisager
  - ▲ Vigilance/devenir court terme/inusité
  - Autre bâtiment

| Thématiques  | Autres idées d'outils  | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage  |
|--|------------------------|--|--|---|
| Le bocage  | Charte de lotissements | Commune non remembrée, bocage préservé<br>Préservation des nombreux chemins en campagne et en agglomération  | Intégrer/Imposer des haies végétalisées en limite privé/public<br>Diversifier les essences des arbres avec des propositions dans un document<br>Protéger les arbres sur les principaux chemins de randonnées | Difficulté du respect de l'application et du suivi                  |
| L'ancien bâti agricole   |                        |  | Accompagner les démolitions de bâtiments inutilisés pour renaturation<br>Réaliser un inventaire précis   |   |
| Les limites d'urbanisation   |                        | Chemins de transitions entre aggro et chemins ruraux   | Limite d'urbanisation coté sud/route de Milizac: chemin/arbres   |   |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                        | Plusieurs espaces verts, destinés aux loisirs dont un jardin arboré en cours en centralité   |  | Coût de l'entretien pour conserver des cheminements praticables     |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                        |  | Renforcer, maintenir les talus sur les terrains en pente en mitoyenneté avec les voies publiques   |   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menacés et peu reconnus |                        |  |  |   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                        |  | Outils pour forcer la mutualisation antennes   |   |
| Le nouveau bâti agricole   |                        |  |  |   |
| Les sentiers ruraux  |                        | Beaucoup de chemins existants  |  | Entretien des sentiers existants<br>Accès aux gros engins agricoles |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain  |                        |  |  |   |
| Les entrées de villes  |                        |  |  |   |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |                        | Équipements publics concentrés en centre-bourg<br>Pas de grande place de stationnements mais plusieurs espaces de stationnements de taille moyenne |  |   |
| Qualité architecturale des nouveaux logements  |                        | Zone de protection des bâtiments de France sur la quasi-totalité de la zone urbanisée CF Tumulus/Calvaire  |  |   |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser                |                        | Ermitage de St. Hervé  | Mettre en valeur le site : plus d'informations In Situ et améliorer la lisibilité à l'échelle du territoire  |   |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels             |                        | Non concerné   |  |   |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur                   |                        | Site de l'Ermitage St. Hervé<br>> A protéger<br>> A valoriser  | Conservation des croix, des lavoirs<br>> Revalorisation  |   |



Notes durant les discussions :

La commune n'a pas été remembrée. Bocage en aggro.

Intégrer des haies végétalisées en limite public/privé avec diversification des espèces/essences. Préservation des haies le long des chemins randonnées avec entretien par agriculteurs/CCPI.

Jardin des Lilas avec des fruitiers et un entretien bénévole. Évolutif, voir ajout d'arbres via le programme de plantations d'arbres du CD29 ?

Boucles dans le bourg avec jonction des chemins ruraux. Jardins avec rivières et chaos granitique > presque bouclage de l'agglo.

Comment imposer/faire suivre l'entretien en restant dans le privé ?

Limite d'urbanisation naturelle mais à conforter. Continuité avec les 4 lacs. Développer les limites côté sud vers Milizac.

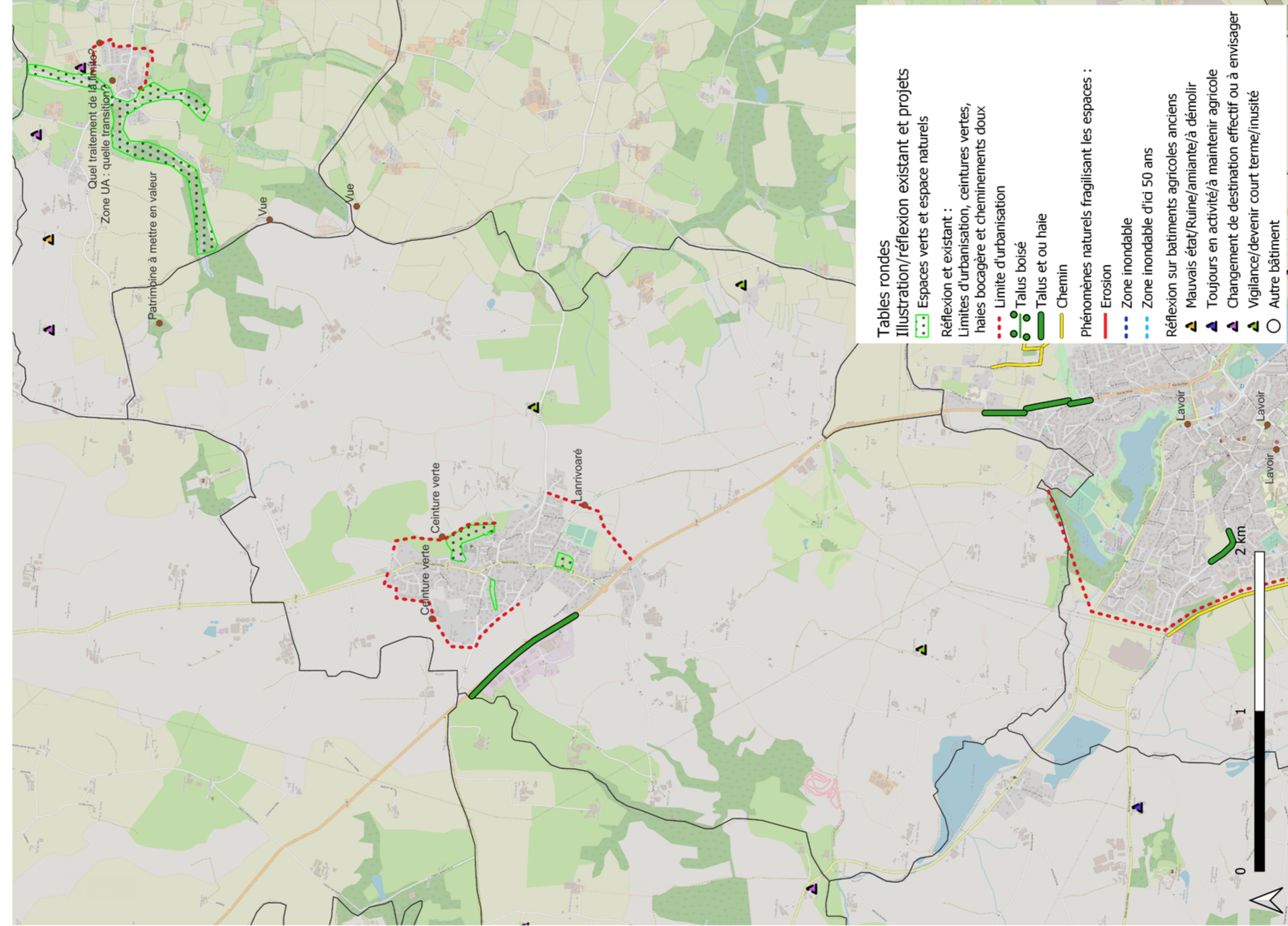
Pas de friches sur les bâtiments agricoles mais  $\frac{3}{4}$  hangars sont déjà passés en stockage.

Phénomènes de coulées sur les routes quand absence de talus.

Problème des antennes et intégration. Aggro couverte par ABF donc antennes Kerdemas. Il faudrait au moins imposer le même modèle d'antennes.

Bâtiment agricole en désuétude : peu de problème car forte activité agricole mais des changements d'usages observés (stockage).

Patrimoine : la commune vient d'acquérir le site de l'Ermitage Saint-Hervé, à mettre en valeur.



**Tables rondes**

**Illustration/réflexion existant et projets**

Espaces verts et espace naturels

Réflexion et existant :

Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagères et cheminements doux

Limite d'urbanisation

Talus boisé

Talus et ou haie

Chemin

Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

Erosion

Zone inondable

Zone inondable d'ici 50 ans

Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

Toujours en activité/à maintenir agricole

Changement de destination effectif ou à envisager

Vigilance/devenir court terme/inusité

Autre bâtiment



| Thématiques  | Autres idées d'outils                                | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage  |
|--|--|---|---|---|
| Le bocage  | Breizh Bocage > Recréation de talus et re-plantation | Obligation pour l'aménageur d'imposer les plantations en limite de voie publique et de préserver les talus existants (pas obligé mais fortement conseillé)<br>Écopaturage<br>Préservation des chemins de randonnées | Pour chaque animation communale > plantation d'un arbre<br>Extension de l'écopaturage<br>Panneaux d'interprétation de la ceinture verte (en rouge sur la carte)<br>Extension de la ceinture verte en limite de lotissement privé (en bleu sur la carte)   | Inconvénient des ombres portées sur les maisons et chute des feuilles à l'automne<br>L'attente de certains riverains sur les haies plantées en limite (hauteur, ...)        |
| L'ancien bâti agricole   |  | 25 bâtiments identifiés dans le PLU pour changement de destination  |   |   |
| Les limites d'urbanisation   |  | Ceinture verte qui fixe les limites de l'urbanisation<br>Pour chaque nouveau lotissement obligation (OAP) de créer un talus planté pour la limite d'urbanisation.   | Extension, prolongation de la ceinture verte  |   |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |  | Opération de diagnostic sur la ceinture verte avec les étudiants de Géoarchi  | Extension/prolongation de la ceinture verte jusqu'à entourer les zones urbanisées<br>Ecopâturage sur la ceinture  |   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |  | Privilégier les arbres endémiques à feuillage persistant  |   | La densification est une contrainte pour donner de la place aux espaces verts ombragés.   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menacés et peu reconnus |  | Plantations intégrées dans les projets d'urbanisation et de voirie<br>Exemple : lotissement Keromnes, Toul an Dour  | A chaque animation, projet de plantation d'un arbre<br>Densifier les arbres sur les parkings. ex : parking Ar Stivell<br>Gestion différenciée<br>Parking salle Caro<br>Projet de plantations en limite d'urbanisation, PK du Caro, zone et aire de jeux<br>Zone CETI à replanter et intégrer au paysage | Entretien par les agents<br>Réticences des riverains  |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |  | Station de méthanisation<br>Photovoltaïque sur salle de sport   | Photovoltaïque sur une rénovation de salle de sports<br>Projet d'éoliennes<br>Incitation à récupérer les eaux pluviales   | Fibre : pose de poteaux > problème d'entretien et intégration dans le paysage<br>Opposition des riverains aux projets d'éoliennes<br>Coût des études et des infrastructures |
| Le nouveau bâti agricole   |  |   |   |   |
| Les sentiers ruraux  |  | Inventaire dans le PLU<br>Chemins arborés   | Projet de prolonger la ceinture verte<br>Schéma communal vélo<br>Création d'un maillage de chemins sur Guipronvel   | Parcelles privées . ex : Keranflec'h  |

| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet                            | Point de blocage           |
|--|-----------------------|--|--|----------------------------|
| Accueillir la fin de l'étalement urbain                                  |                       | Rue du Léon, Trégor, Pont Pen avec mobilités douces et intégration paysagère | Poursuivre vers rue Amor, rue du Ponant et Général de Gaulle | Urbanisation déjà en place |
| Les entrées de villes  |                       |  |  |                            |
| Les infrastructures et les équipements publics                           |                       |  |  |                            |
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |                       |  |  |                            |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       |  |  |                            |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       |  |  |                            |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       |  |  |                            |

Notes durant les discussions :

Obligation aux aménageurs de plantation en limite et présence talus en limite d'urbanisation autant que possible. Continuité de chemins et talus existants exigés dans les projets.

Entretien : expérience en éco-pâturage avec des moutons. Ce sont les services techniques qui s'en occupent. Il faut poser du grillage, vérifier l'eau et tondre une fois par an. La difficulté est le déplacement. Ils deviennent très populaires auprès des riverains.

A chaque animation : plantation d'arbres pour améliorer le bilan carbone, notamment des pommiers.

L'ancien bâtiment est déjà identifié dans l'ancien PLU pour le ré-usage et l'habitat dans le cas de Guipronvel.

Ceinture verte du bourg qui doit être poursuivi au nord et à mettre en valeur. Étude géoarchi sur la ceinture existante > Parcours d'interprétation car tout les quartiers sont connectés.

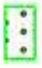












Guipronvel a aussi un projet de ceinture mais qui se heurte à la départementale et au foncier.

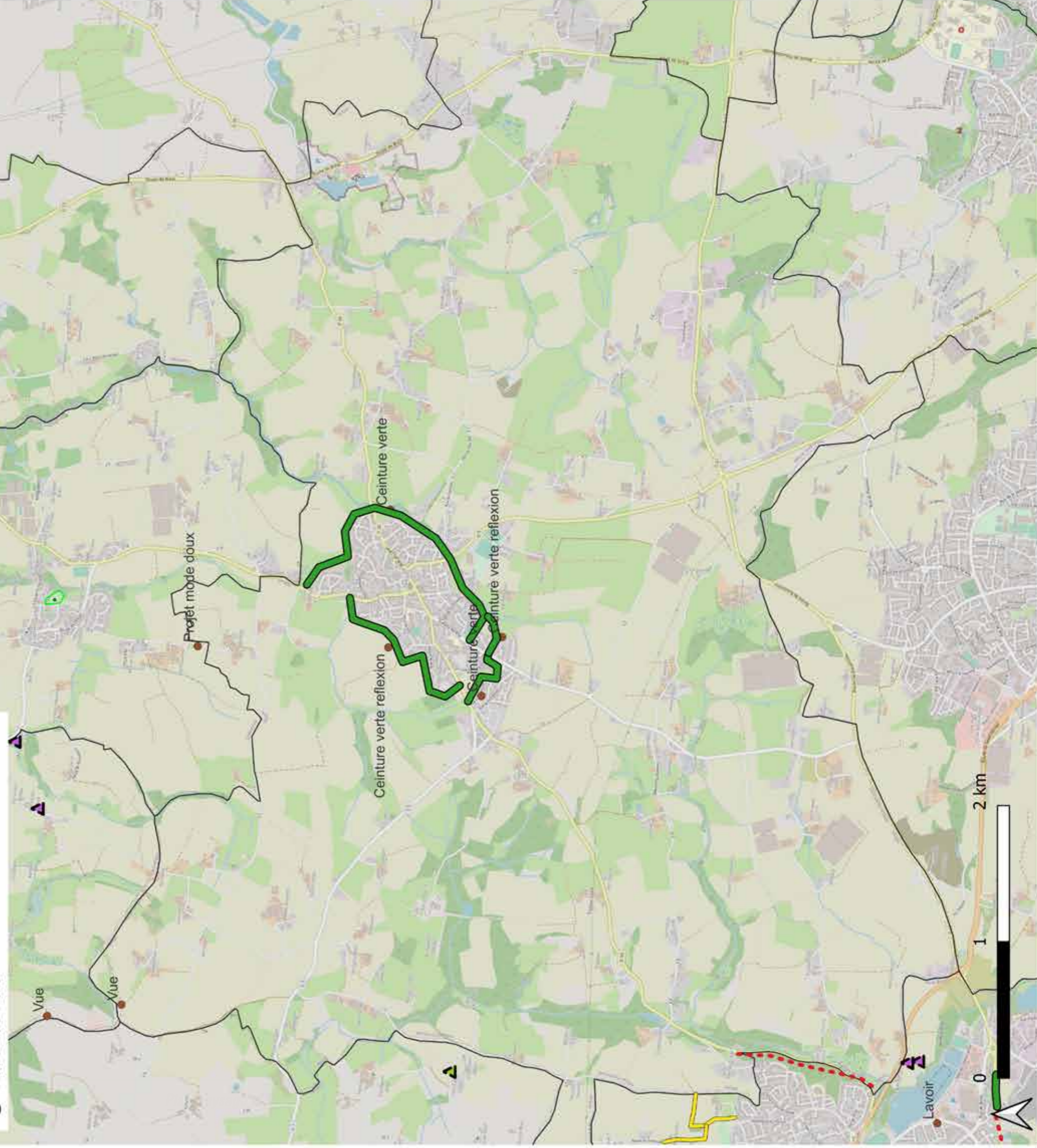
Au final tout le monde veut 1 arbre mais pas chez soi (ombre portée, feuille...). Les feuillus ne font pas d'ombre en hiver alors que les persistants cachent le soleil d'hiver.



## Tables rondes

### Illustration/réflexion existant et projets

-  Espaces verts et espace naturels
- Réflexion et existant :
  - Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux
  -  Limite d'urbanisation
  -  Talus boisé
  -  Talus et ou haie
  -  Chemin
- Phénomènes naturels fragilisant les espaces :
  -  Erosion
  -  Zone inondable
  -  Zone inondable d'ici 50 ans
- Réflexion sur batiments agricoles anciens
  -  Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir
  -  Toujours en activité/à maintenir agricole
  -  Changement de destination effectif ou à envisager
  -  Vigilance/devenir court terme/inusité
  -  Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage   |
|--|-----------------------|--|---|--|
| Le bocage  |                       | Breizh Bocage/ Espaces vert développés / lacs<br>Protection des talus (PLU)<br>Identification des talus<br>Permis d'aménager lotissement : plantation obligatoire en front de rue<br>Entretien/plantations sur le domaine communal<br>Espace de respiration (coulée verte, trame bleue, verger St Yves..)<br>Conservation des sentiers | Création de talus/plantations en agglomération et en campagne<br>PLU : haie à la place de palissade en bordure de voie<br>Identification des talus : conservation et/ou remplacement<br>> Plan 500 000 arbres<br>> Intégrer au volet paysager dans la réhabilitation/rénovation des places<br>> Information des habitants | Petites parcelles/Entretien par les particuliers!!<br>Demande de coupe d'arbres dans les projets > (??) aux maires                       |
| L'ancien bâti agricole   |                       | Pas de changement de destination au PLU mais en réalité?   |   | Changement de destination :<br>* Pour : réutilisation de bâtiment existant<br>* Contre : éparpillement de l'activité (Réseaux, desserte) |
| Les limites d'urbanisation   |                       | Oui par les routes (limites physiques)   | Chemin agricole/sentier à l'ouest   | Besoin de logements +++<br>Moins d'habitants/logements : vieillissement, famille monoparental  |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       | Oui Lacs (5)<br>Coulée verte, trame bleue, verger Saint-Yves   | Garder des espaces de respiration en cœur de ville (hyper centre), dans l'espace urbanisé pas trop de besoin > Vallée verte/Bleue   | Besoin de logements +++  |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       | Plutôt sur secteur côtier  | Sensibilisation des habitants sur le maintien des espaces végétalisés et l'entretien/régénération<br>Coupe/plantation   |  |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |                       | Entretien<br>Coupe<br>Plantation   | Continuer - Maintien des actions engagées   |  |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       | Pas d'éoliennes à Saint-Renan<br>Photovoltaïque  | Continuer l'installation de photovoltaïque  | Capacité du toit : orientation, surcharge de poids<br>Coût   |
| Le nouveau bâti agricole   |                       | Intégration paysagère déjà prévue dans les permis  |   | Coût   |
| Les sentiers ruraux  |                       | Sentiers bien conservés à Saint-Renan<br>Inventaire<br>Entretien   | Préservation à poursuivre<br>Création à l'étude (à l'ouest)(au nord Mengleuz) et dans tous les nouveaux lotissements  | Qui entretien? Quels coûts?  |



| Thématiques  | Autres idées d'outils                     | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage                                   |
|--|---|---|---|--|
| Accueillir la fin de l'étalement urbain                                  | * BIMBY > Déjà en œuvre à Saint-Renan +++ | Densité 20 logs/h moyen depuis au moins 20 ans  | Bien réfléchir le règlement de lotissement au moment du permis d'aménager                 | Besoin de logements +++                            |
| Les entrées de villes  |   | Quelques aménagements (Verdure, arbres, talus...)   | Action à poursuivre au fil des années et en fonction des travaux de réfection des voiries | Coût<br>Évolution de l'urbanisme au fil des années |
| Les infrastructures et les équipements publics                           |   | Intégration paysagère prise en compte depuis quelques années : Collège S.Veil, Place St. Antoine, Trevospeur (??) | Au fil des constructions et rénovation  |  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |   | Quelques règles, mais trop?   |   | Attention à l'uniformité des constructions         |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |   | Oui<br>Lavoires, Cœur de Ville<br>ABF   |   |  |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |   |   | Pas de problème à Saint-Renan   |  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |   | Oui et sans règles établies, juste avec du bon sens et du respect pour le patrimoine                              |   |  |

Notes durant les discussions :

Bocage : la moitié du territoire de la commune est urbanisé. Les talus sont identifiés surtout en zone urbaine mais quand les arbres sont coupés il reste que le talus.

5 lacs dont 2 en centre-ville à proximité à pied des lotissements minéralisés.

Création de talus 1km entre route Plouarzel / ?. Limite d'urbanisation au niveau voie contournement agricole doublé d'un sentier.

Test du dispositif 'argent de poche' pour l'entretien.

Obligation/plantation dans domaine privé dans les lotissements. Dans anciens quartiers développement des palissades.

Lotissements en 'cul-de-sac' mais avec connexion cheminements doux. L'entretien des sentiers à un coût. Arbres : projets de plantations plutôt au niveau des routes.

Limites d'urbanisation = routes.

Coulée verte en cœur de ville avec 3 pommiers

Risque d'inondation ont presque disparus avec le reméandrage et les zones d'infiltration dans choix lotissement.

Sensibilisation aux espaces verts/arbres mais pas simple > courrier au maire

Éolien : une seule de moins de 12m sur la commune qui a dû être démantelé. Photovoltaïque intégré dans le bâti.

Schéma vélo 18km déjà la moitié de fait.

Fin de l'étalement urbain mais Saint Renan déjà dense dans les maisons des années 80 > 20 log/ha pour y arriver maintenir 1 immeuble en entrée de lotissement.

Test intervention architecte dans un lotissement : 600 euros de frais pour acheteurs. Il a tout validé, c'est implanté n'importe comment. Les règles sont donc nécessaires (interdiction des maisons plein pied toit plat par exemple).

Entrée de ville, sujet important avec enjeux financiers nord Lanrivour.

Bâti agricole : il y en a peu il est donc réutilisé pour de l'activité économique mais peu vers de l'habitat.



## Tables rondes

### Illustration/réflexion existant et projets

••• Espaces verts et espace naturels

#### Réflexion et existant :

Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux

--- Limite d'urbanisation

••• Talus boisé

— Talus et ou haie

— Chemin

#### Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

--- Zone inondable

--- Zone inondable d'ici 50 ans

#### Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

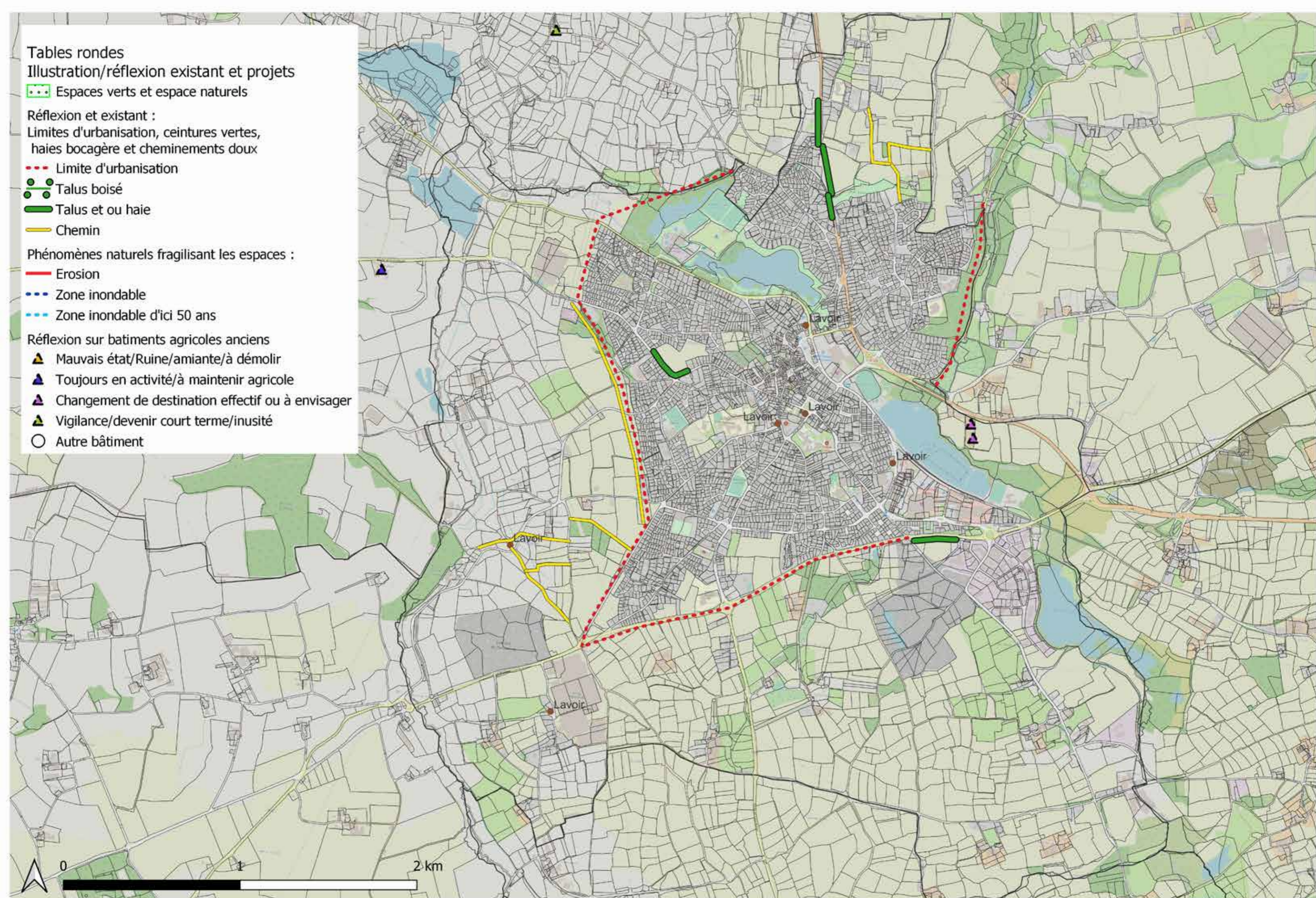
▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage  |
|--|-----------------------|--|--|---|
| Le bocage  |                       | Programme d'implantation bocagère lors de l'aménagement foncier en 96/97 (création de sentiers)<br>Élagage tardif des talus (fin septembre)  | Création d'un écoquartier avec préservation des talus en limite (talus restant dans le domaine public)             | Entretien + valorisation des déchets (taille des haies et d'arbres) |
| L'ancien bâti agricole   |                       | 1 friche identifiée (Langonéry)  |  |   |
| Les limites d'urbanisation   |                       | Réalisé dans la mise à jour du PLU en 2022<br>Limites physiques par les routes départementales et naturelles par des fonds de vallée (ruisseau, sentiers)  | Écoquartier en centre-bourg<br>Réflexion sur la hauteur des clôtures en limite de propriété qui donnent sur la rue | Assainissement  |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       | Sentiers de randonnée<br>Présence d'espaces verts près du City Park et de la salle Lez Kelenn (lavoir Poul Lapig)  | Création d'un jardin partagé (près de l'école)<br>Ecopâturage (mouton d'Ouessant)                                  | Entretien   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       | Limite par les espaces naturels actuels.<br>Inondation du cours de l'Ildut (prairies)  |  |   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menacés et peu reconnus |                       | Bois de Kergroades, Kerléan, Brescanvel, Kervizien   | Conservation<br>Élagage tardif (maintien en place des jeunes arbres)   | Domaine privé   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       | Panneaux solaires + 2 traqueurs<br>Antennes orange+SFR et freemax (château d'eau)  | Projet de panneaux solaires sur bâtiment périscolaire avorté à cause du coût de mise en œuvre                      | Antennes : acceptation par la population                            |
| Le nouveau bâti agricole   |                       | Conformité au PLU  | Pas de projet d'extension connu  | Loi Littoral  |
| Les sentiers ruraux  |                       | Plusieurs sentiers réalisés lors de l'aménagement foncier en 96/97   | Création de lien entre les cheminements doux<br>Valorisation des chemins (sécurisation, signalisation)             | Propriété privé   |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain  |                       | Création de lotissements en centre-bourg (12 maisons)  | Écoquartier en centre-bourg (Friche artisanale)<br>Modification du PLU (passage de parcelle de 1 AU à 2 AU)        | Assainissement  |
| Les entrées de villes  |                       | Pas de zone d'activité<br>Entrées de bourg bien identifiées (chicane pour ralentir la vitesse)<br>Panneaux d'alerte graphique pour inciter à respecter la vitesse (CMI)  | Entrée côté route de Plourin à voir  | Route départementale  |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |                       | Mairie et complexe Lez Kelenn avec stationnement adéquat (bitumé)<br>Rénovation bâtiment périscolaire (cantine et salles des associations et locaux professionnels) - Stationnements sur parking de l'école (déjà existant) (sablé non bitumé, espace privé) | Dans le cadre de l'écoquartier, prévision d'un commerce avec parking associé                                       |   |

| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage  |
|--|-----------------------|--|--|---|
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |                       | Respect du PLU   | Écoquartier avec respect d'une charte :<br>- Type et hauteur des maisons<br>- Végétation (pas de plantes invasives)  | Entretien des clôtures végétales  |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       | Valorisation de 3 lavoirs<br>Châteaux et 3 manoirs (domaine privé)<br>Eglise + Cimetière | Mise en place de panneaux de valorisation dans le bourg (avec circuit de promenade?)<br>Itinéraires doux sur le bourg (signalisation + sécurisation)<br>Rénovation toiture de l'église | Entretien des lavoirs + chemins<br>Coût (Eglise)<br>Certains patrimoines sont dans le domaine privé |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       |  |  |   |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       | 3 lavoir valorisés + 1 croix   | Mise en place de panneaux de valorisation au bourg   | Entretien   |

Notes durant les discussions :

Limites d'urbanisation naturelles avec la mer et la vallée. Limite naturelle / anthropique : vallée et route départementale

Le remembrement a été plutôt du regroupement de propriété avec haies prévues et conservation des sentiers. Aménagement foncier 2000 : regroupement des terrains et création de nouvelles haies bocagères

Dans bourg, circulation inter-quartier.

Le problème de Brélès c'est le maintien des commerces. Problématique de la disparition des activités économiques (commerces, restaurants, domaine médical, etc.)

Aussi projet d'écoquartier avec concertation, aménagement du bourg, liaison école et verger. Eco-Quartier -> charte à respecter

Beaucoup de sentiers déjà existants

Beaucoup de travail sur l'entretien des haies et la valorisation énergétique : élagage tardif et récupération des jeunes chênes. Expérience de Ploumoguer : plaintes pour le manque d'entretien qui finit par la suppression des haies. Pour Brélès : il ne faut pas mettre les talus dans les parcelles.

Contradiction entre l'injonction à la densité et les besoins en assainissement. Les stations ne supportent pas les nouvelles installations. Il faut individualiser l'assainissement mais ça prend de la place, donc deux fois moins de maisons. Densification lié à l'assainissement collectif (Quid de l'intégration des stations semi-collectif dans le paysage en milieu urbain)



**Tables rondes**  
Illustration/réflexion existant et projets

••• Espaces verts et espace naturels

Réflexion et existant :  
Limites d'urbanisation, ceintures vertes,  
haies bocagère et cheminements doux

--- Limite d'urbanisation

••• Talus boisé

— Talus et ou haie

— Chemin

Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

••• Zone inondable

••• Zone inondable d'ici 50 ans

Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

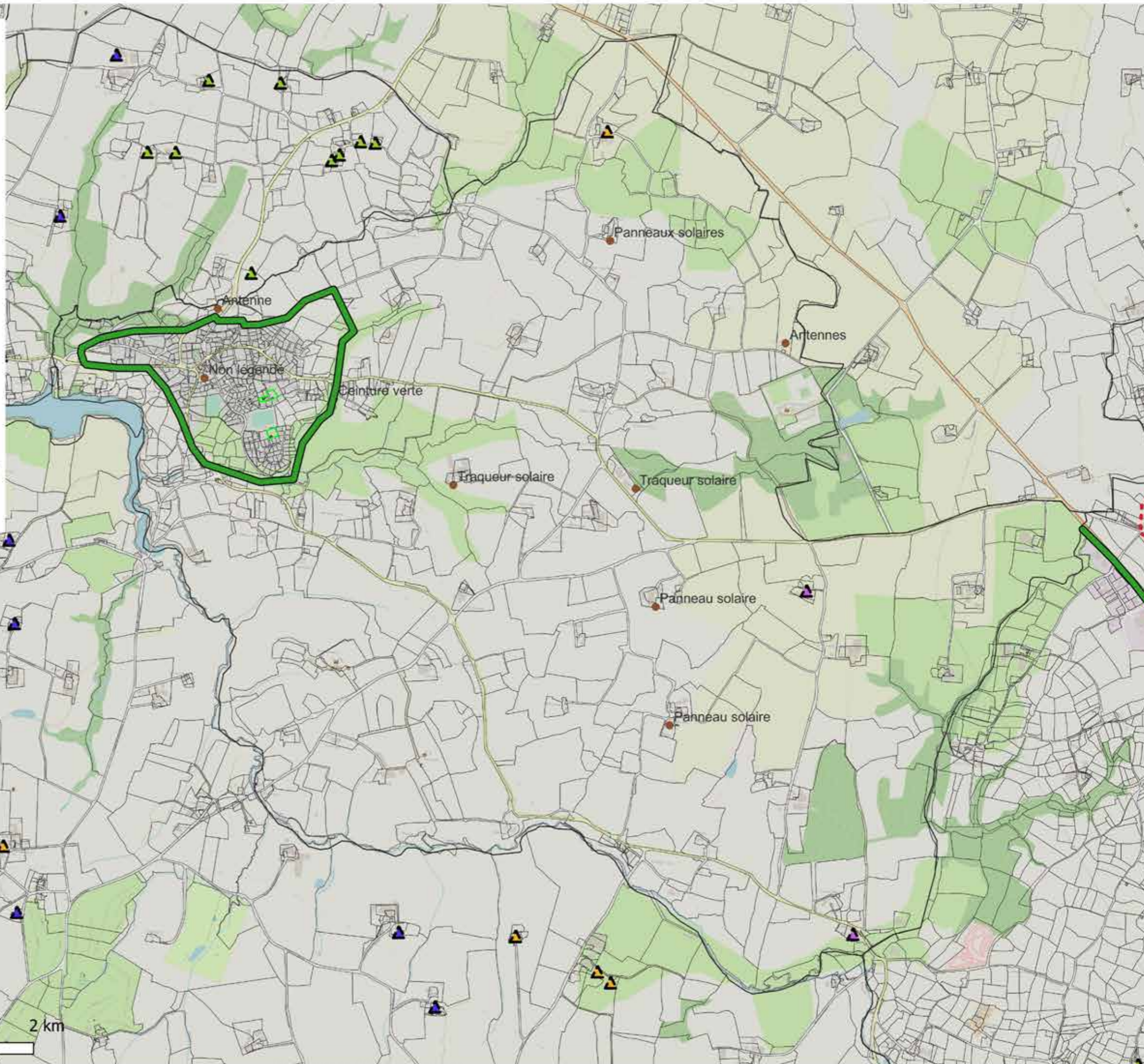
▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune                   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage  |
|--|-----------------------|--|--|---|
| Le bocage  |                       | Breizh Bocage > Création de talus + plantation | Valorisation du bois élagué (paillage - compost)<br>Communication sur MMEP - facebook pour la récupération<br>Création de chemins de randonnée<br>Redéfinir les dates d'autorisation d'entretien des talus en période de nidification (oiseaux, insectes)<br>Interdiction de démolir les talus au profit des palissades<br>Programme d'élagage à définir | Respect de l'activité agricole pour la création des chemins piétons |
| L'ancien bâti agricole   |                       |  |  |   |
| Les limites d'urbanisation   |                       |  |  |   |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       |  | Plantation d'arbres > pas d'entretien<br>Talus boisés<br>Volonté : imposer dans les lotissements des séparations végétalisées  |   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       |  | Limiter le bitume (chaleur - inondations)<br>Parking herborés - talus  |   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menacés et peu reconnus |                       |  | Parkings arborés près des salles de sport  |   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       |  | Antennes : imposer le regroupement des antennes  |   |
| Le nouveau bâti agricole   |                       |  |  |   |
| Les sentiers ruraux  |                       |  | Prévoir un chemin piétons près des salles de sport pour boucler le tour de Plouarzel   |   |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain  |                       |  |  |   |
| Les entrées de villes  |                       |  | Prévoir l'accès pour la nouvelle salle à partir de la départementale (sortie à sens unique)<br>Rond-point à l'entrée de Plouarzel<br>Sortie de SuperU obligatoire à droite pour tourner autour du rond-point   |   |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |                       |  |  |   |
| Qualité architecturale des nouveaux logements  |                       |  |  |   |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser                |                       |  |  |   |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels             |                       |  |  |   |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur                   |                       |  |  |   |



Notes durant les discussions :

Question sur le devenir du bois de l'entretien des haies et boisement. Souvent laissé sur place. Il faut voir si du monde serait intéressé.

Expérience d'une intervention citoyenne pour dégager un sentier avec un broyeur de la CCPI.

Le paillage peut être une piste de valorisation (Plouarzel l'achète pour le moment). Il faudrait anticiper les coupes et déplacer le broyeur en fonction.

Élagage : il faut définir les dates. Suivre les saisons pour l'entretien des végétaux  
Sensibiliser la population sur la connaissance des végétaux et le respect des saisons (nid, floraison, etc.)

Voir lotissement au Rheu ?

Sentier côtier GR34 mais pas d'autres sentiers dans l'arrière-pays du principalement au remembrement des terrains agricoles

Volonté d'obliger la végétalisation en limite publique

Reboisement intelligent : en fonction de la composition du sol, l'ensoleillement, les espèces adaptées, etc



Tables rondes  
Illustration/réflexion existant et projets

••• Espaces verts et espace naturels

Réflexion et existant :  
Limites d'urbanisation, ceintures vertes,  
haies bocagère et cheminements doux

--- Limite d'urbanisation

••• Talus boisé

— Talus et ou haie

— Chemin

Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

--- Zone inondable

--- Zone inondable d'ici 50 ans

Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

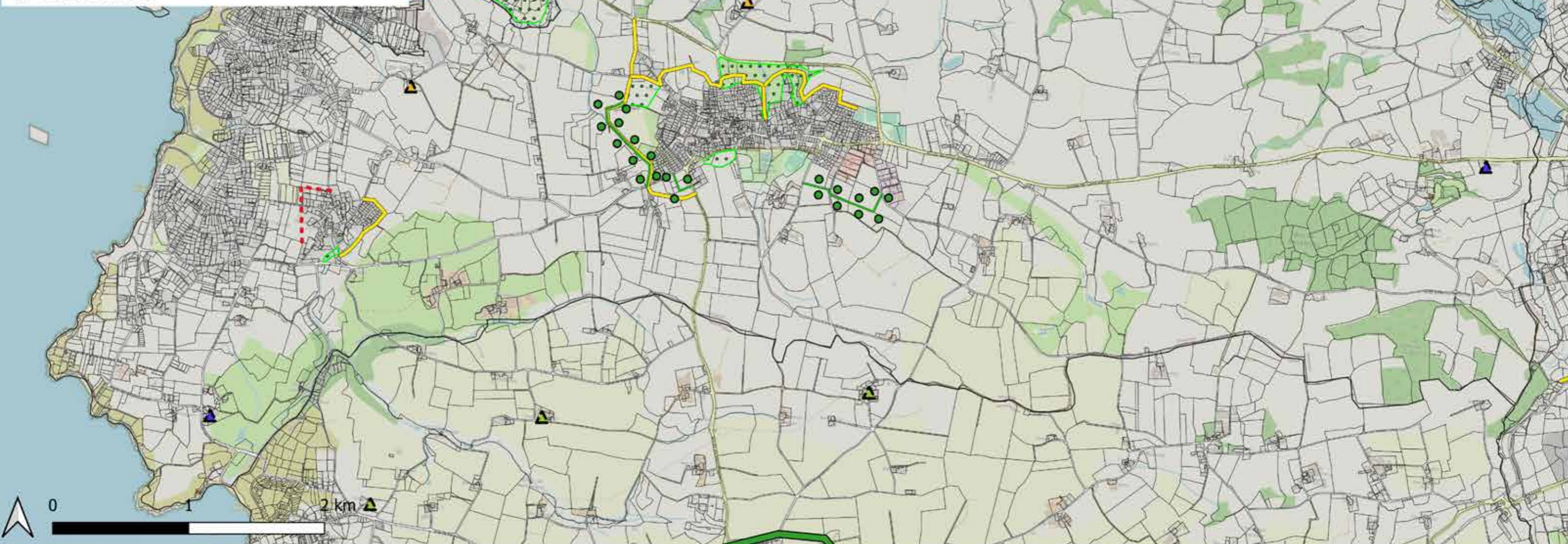
▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage   |
|--|-----------------------|---|---|--|
| Le bocage  |                       | Commission d'urbanisme examens de projets (PE, DP, zonage)                                  | Conservation des talus, certains murs remarquables<br>Voir à les répertorier  | Pas d'écriture actuelle dans le PLU il faudrait le mettre en place   |
| L'ancien bâti agricole   |                       | Pas d'anciens bâtiments agricoles, plus d'agriculture sur la commune                        | Aménagement des bâtiments pour culture d'agrumes  | Hangar changement de destination, surface comptabilisée en foncier<br>Droit de préemption : s'assurer que les bâtiments en question soit dans le périmètre préemptalé (??) |
| Les limites d'urbanisation   |                       | Limites d'urbanisation naturelles commune étroite et côtière                                | Conservation et création de zones vertes (poumons)<br>Vallées de Kérievel (à Porspoul Trohery)<br>Conserver ces zones (ZAU voir naturelle)              | Surfaces privées   |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       | Coupure d'urbanisation existante  | Maintien des espaces verts sur le lotissement de la ZAC de Créac'h Gad<br>Maintien des haies  |  |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       | Légère érosion sur la bande côtière   | Suivi des communes littorales inscrit sur liste ministérielle<br>Réchauffement climatique<br>Inscrire ces zones sur PLU                                 | Construction réduite   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |                       | Pas d'inventaire arbres existants dans les espaces privés<br>Mairie : (???)                 | Création d'une ZAC : espace vert, organiser les limites en haies, plantations plutôt que des clôtures<br>Signalisation et protection au PLI             | Pas écrit dans le PLU actuel   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       |   | Continuer à enfouir nos réseaux d'énergie   | Même si ce n'est pas un blocage, l'aspect  |
| Le nouveau bâti agricole   |                       | Pas d'exploitation agricole sauf activité de serres   |   |  |
| Les sentiers ruraux  |                       | GR 34<br>Hent an Ilis - Porsgoat (???)<br>(???)   | Conserver et valoriser l'existant<br>Sentiers de jonctions inter-quartiers<br>Hameau rétro littoraux vers la mer  | Privatif   |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain  |                       | Commune déjà bien urbanisée   | Création d'une ZAC (zone d'habitation concertée) avec cheminements doux, espaces verts et respect des cônes de vue                                      |  |
| Les entrées de villes  |                       | Entrée de ville vient d'être réalisée avec piste cyclable, écluse pour vitesse, plantations | Continuer l'aménagement du bourg<br>Friches commerciales à intégrer<br>2ème tranche en cours d'études dans la partie sud de la commune vers les entrées | Financement  |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |                       | Mairie, écoles, salle polyvalente, médiathèque  | Réserve foncière entrée du bourg<br>Réserve foncière sur ZAC pour futur équipement public   |  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements  |                       |   | Formaliser sur le PLUI le type de clôture permises avec création de talus et de haies, plus que des murs  | Réglementaire<br>Privatif  |



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage         |
|--|-----------------------|--|---|--------------------------|
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       | Valorisation du site de Porscave, ports, cales, abri gabardiers<br>Obtention : label port d'intérêt patrimonial 2020<br>Mise en place rénovation des lavoirs communaux<br>Circuit de randonnées créées<br>Fours à goémon | Inscription sur le PLUI des maisons remarquables, maison de maître de barque<br>Restauration des sentiers entre quartiers | Beaucoup de biens privés |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       | Risque côtier érosion et submersion  | Continuer sur l'étude de la CCPI<br>Protection de sites submersibles<br>Réglementation dans les 30 et 50 ans              |                          |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       | Répertorié sur la synthèse du patrimoine: croix, lavoirs, fours à pain, fours à goémon, église, chapelle   | Rénovation chapelle ST Egarec   |                          |

Notes durant les discussions :

Depuis 2017 mise en place d'une commission urba qui se rassemble une fois par mois pour statuer sur les demandes d'autorisation. Création d'une commission d'urbanisme (13 personnes) pour toute autorisation relative à l'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, vente de terrain, acquisition par des sociétés immobilières, etc.)

Conservation des talus : se fait par échange et discussion ; pas d'outil réglementaire (inventaire réalisé après l'approbation du PLU)

Murets répertoriée au PLUI et leur protection.

Coupe urbanisation au sud et enclave dans le bourg (privés 2AU). ZAC avec zone verte et conservation.

Action autour des lavoirs : circuit mer/terre. Création d'un circuit de randonnée des lavoirs « les lavoirs lampaulais » (sensibilisation à la biodiversité)

Attention à l'entretien des lavoirs pas toujours bon pour la biodiversité, il faut trouver le compromis entre la mise en valeur du patrimoine et la biodiversité.

Commune enclavée par des limites naturelles : mer et coulée verte

Phénomène naturel : recul du GR34, trait de côte,

Patrimoine : label port d'intérêt patrimoniale (cahier des charges, oblige à respecter et à entretenir)

Inventaire du patrimoine réalisé après l'approbation du PLU














Volonté de recréer des sentiers inter quartiers

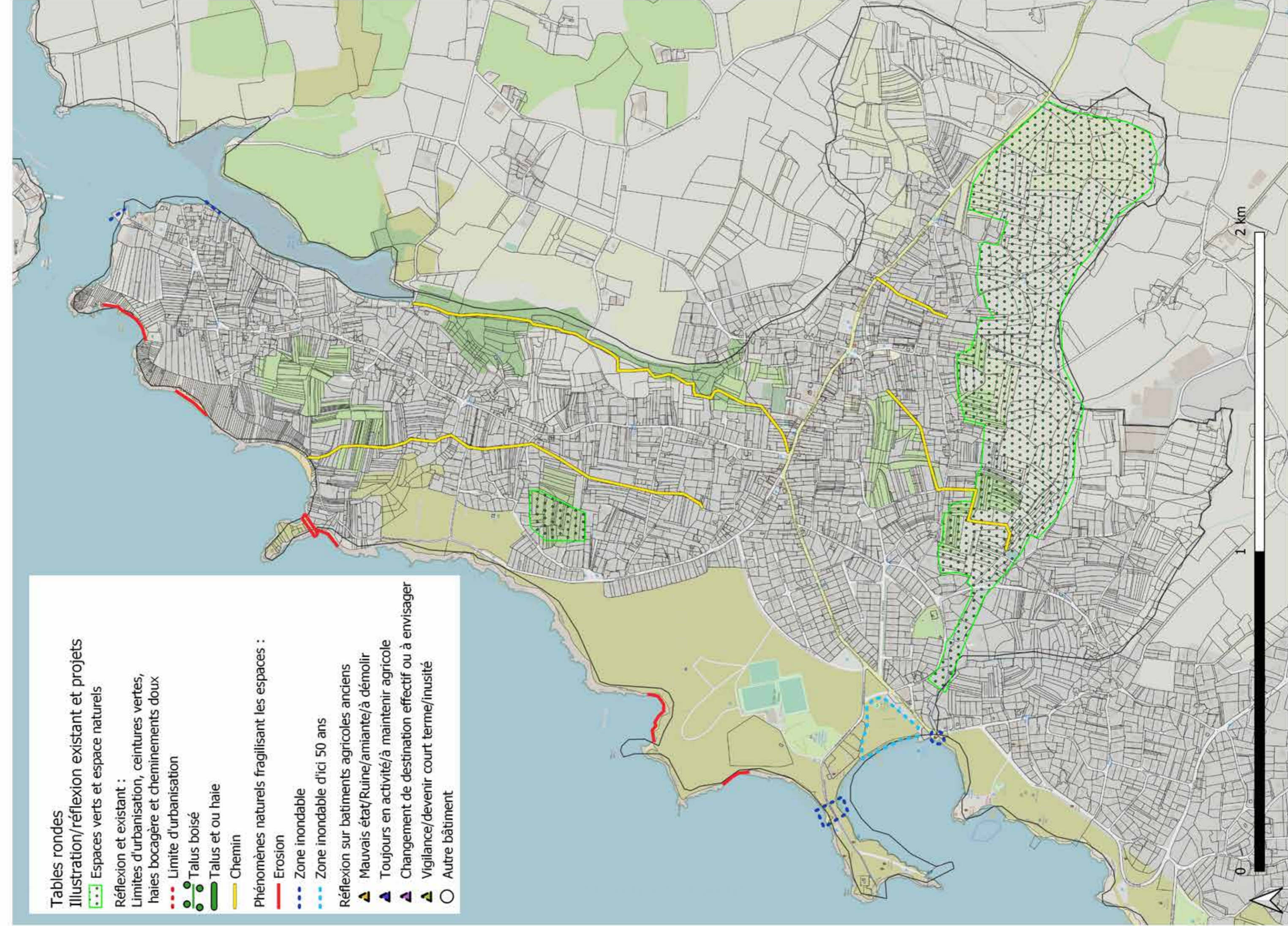
Financement rénovation patrimoine (chapelle ?)



## Tables rondes

### Illustration/réflexion existant et projets

-  Espaces verts et espace naturels
- Réflexion et existant :
  - Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux
    -  Limite d'urbanisation
    -  Talus boisé
    -  Talus et ou haie
    -  Chemin
- Phénomènes naturels fragilisant les espaces :
  -  Erosion
  -  Zone inondable
  -  Zone inondable d'ici 50 ans
- Réflexion sur bâtiments agricoles anciens
  -  Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir
  -  Toujours en activité/à maintenir agricole
  -  Changement de destination effectif ou à envisager
  -  Vigilance/devenir court terme/inusité
  -  Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage   |
|--|-----------------------|---|---|--|
| Le bocage  |                       | Breizh Bocage<br>Conservation des talus dans enveloppe urbaine bourg et hameau<br>(Classement des zones boisées)  | Choix des arbres pertinent pour une bonne résistance<br>Classement des talus et zones boisées<br>Faire des actions en faveur des plantations avec des professionnels ou connaisseurs                  | Agrandissement des exploitations (?)   |
| L'ancien bâti agricole   |                       | Répertorié tous les bâtiments inutilisés sur les exploitations<br>(Manque de moyens)  | Autoriser l'utilisation au petit artisanat<br>Revégétaliser - renaturer les sites abandonnées après destruction<br>Réhabiliter les sites ayant un intérêt collectif (hivernage bateau près plages...) | Moyens financiers  |
| Les limites d'urbanisation   |                       | Aménagement de rond-point   | Écoquartier labellisé<br>Cohérence entrée de bourg à travailler<br>qualité paysagère<br>Ceinture verte en limite d'urbanisation<br>Créer une entrée bourg entre ZA et ZU                              | Zone artisanale dans entrée de bourg ><br>Difficile à insérer<br>Bâtiments anciens qui font verrou?<br>(coop) comment l'insérer dans le paysage                      |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       | Vergers itinérants<br>Acquisition de terrains boisés au centre-bourg pour maintenir les espaces verts<br>Placettes végétalisées dans les lotissements   | Prévoir ceinture verte sans abuser l'empiètement sur terrains agricoles<br>Contournement bourg pour engins en adéquation avec la ceinture verte   | Entretien des espaces verts<br>Consommation de foncier au détriment des agriculteurs   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       | Étude renaturation sites côtiers (Illien)<br>Enrochement sur plage Kerbornou a été effectuée<br>Gestion écoulement des eaux de pluie et réfection du parkings de plage<br>Gestion des sentiers pour éviter la dégradation dunaire | Préservation littoral<br>Retour ou remise à l'état naturel des espaces dégradés<br>Gestion du stationnement sur les sites sensibles (Illien)  | Plaisanciers   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |                       | Repérage des arbres remarquables au bourg   | Préserver les talus boisés en milieu urbain<br>Inciter la plantation en milieu rural  | Réticence des agriculteurs (élagages, coupes franches)   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       | Éoliennes<br>Méthanisation production gaz pour réseau<br>Projet mise à disposition hangar communal pour panneau solaire ou étude  | Inciter au remplacement des toitures amiantées par des panneaux photovoltaïques<br>Installation de traqueurs photovoltaïques près des espaces de loisirs  | Antennes (mieux intégrées)<br>Intégration dans le paysage  |
| Le nouveau bâti agricole   |                       | Végétalisation des abords<br>Intégration dans le paysage  | Boiser autour des bâtiments<br>Prévoir aide financière?   |  |
| Les sentiers ruraux  |                       | Répertorier les chemins<br>> Tableau d'assemblage - voies grises<br>Relier bourg > plage Kerbornou  | Développer les cheminements inter-quartiers, littoraux et ruraux<br>Liaison douce bourg > Hameaux<br>Cheminement en étoile > Lamber > Kerbornou (fait) > Illien                                       | Entretien des sentiers voies grises<br>Réticence des agriculteurs pour cheminements dans leur parcelles nécessaires à une liaison bourg > structures publiques ou ZA |



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage |
|--|-----------------------|--|---|------------------|
| Accueillir la fin de l'étalement urbain                                  |                       | Remise en zone A de parcelles difficilement urbanisables<br>Densification du centre bourg<br>Taxation augmentée des espaces denses<br>majoration taxe foncière<br>Droits de préemption pour désenclavement | Recensement des zones à densifier   |                  |
| Les entrées de villes  |                       | Ronds-points aménagés<br>Chicane intégrées dans paysage  | Harmonisation des entrées<br>Qualité paysagère : végétalisation<br>conservation de talus arborés - haie fleurie |                  |
| Les infrastructures et les équipements publics                           |                       | Aménagements des abords par des cheminements et plantations avec talus arborés   |   |                  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |                       | Cahiers des charges - ex: Toitures   | Copropriété horizontale<br>Choix des couleurs   |                  |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       |  |   |                  |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       |  |   |                  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       | Association en place<br>Nettoyage - préservation - entretien - lavoirs - croix etc...  |   |                  |

## Notes durant les discussions :

Bocage communal très répandu, une disparition légère au remembrement : sensibilisation des professionnels et mise en place du programme BREIZHBOCAGE. Mais il y a encore de la démolition de talus.

Illien travail sur la renaturation et l'assainissement.

Renaturation du site -> création de bocage pour diminuer la pollution des eaux de baignade (talus pour contrer et infiltrer le ruissellement)

Inventaire du bâti agricole important sur la commune

(Idée de réutiliser un hangar pour en faire un verger : pays de Quimper)

Valorisation des hangars en box > c'est très recherché. Expérience sur Quimper de serre dans des hangars pour les agrumes.

Ceinture verte liée au ruisseau.

Conservation de sentier avec mur pierre. Circulation inter-quartier.

Écoquartier en concertation pour les règles. 24 logements avec toits double-pente > Attention si rien inscrit dans le PLUI on ne peut pas l'imposer.

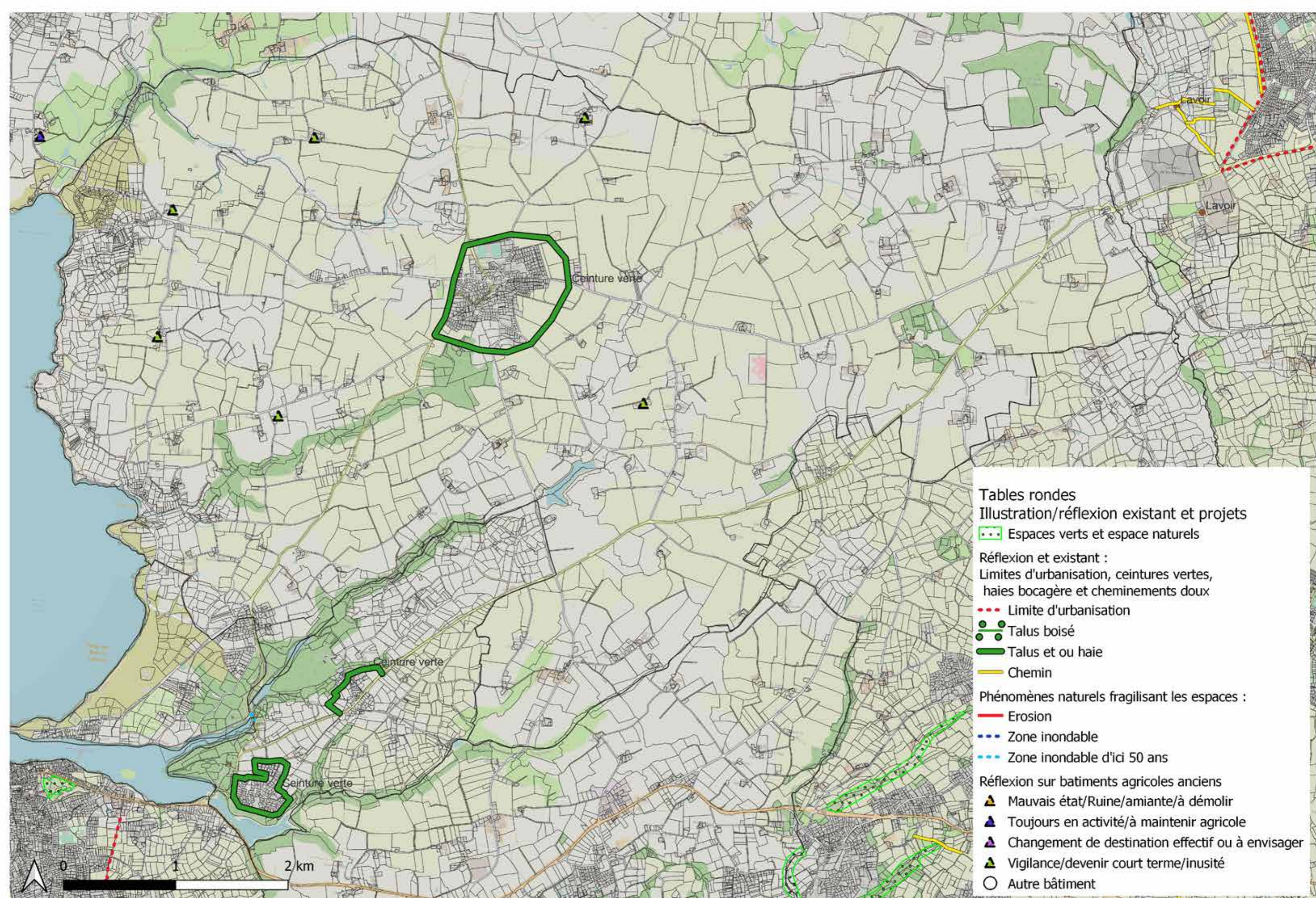
'Built in my backyard' prévu.

Problématique des zones d'activités : certaines activités ne sont pas compatibles avec l'agencement actuel (ex : éleveurs canins) et sont demandeur de hangar agricole par exemple (Identifier les activités qui justifient la reprise d'un hangar agricole)

Projet de coulée verte en se basant sur les ruisseaux à proximité le bourg

Construction nouvelles avec la possibilité de 2 accès pour une construction future en fond de jardin (terrain évolutif)





- Tables rondes**  
**Illustration/réflexion existant et projets**
- ⋯ Espaces verts et espace naturels
- Réflexion et existant :
- Limite d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux
  - Limite d'urbanisation
  - Talus boisé
  - Talus et ou haie
  - Chemin
- Phénomènes naturels fragilisant les espaces :
- Erosion
  - Zone inondable
  - Zone inondable d'ici 50 ans
- Réflexion sur bâtiments agricoles anciens
- ▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir
  - ▲ Toujours en activité/à maintenir agricole
  - ▲ Changement de destination effectif ou à envisager
  - ▲ Vigilance/devenir court terme/inusité
  - Autre bâtiment



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage   |
|--|-----------------------|---|---|--|
| Le bocage  |                       | Création de sentiers<br>Création de '5'km de talus (Programme Breizh Bocage)  | Conservation des talus existants aux abords des lotissements existants et en devenir  |  |
| L'ancien bâti agricole   |                       | La commune n'a pas de bâtiment dégradé  |   |  |
| Les limites d'urbanisation   |                       | Talus bocager + Breizh Bocage   |   | Le coût  |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       | Ceinture verte OK<br>Maintenir OK   |   | Jardins partagés   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       | Zone boisée<br>50% min en bois  | % important   |  |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |                       | Tous remarquables<br>Privés - Zone boisées  |   | Non concerné sur les zones urbanisables  |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       | Photovoltaïque bâtiment agricole?   | Château d'eau   | Impossibilité d'installation d'éoliennes sur la commune vu la proximité des habitations<br>Pas de possibilité d'installation de grandes surfaces de panneaux photovoltaïques<br>Surface limité en toitures |
| Le nouveau bâti agricole   |                       | Talus Breizh Bocage   |   | Intégration des bâtiments dans le paysage (talus planté)   |
| Les sentiers ruraux  |                       | Chemin doux ok  |   |  |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain  |                       |   | Les surfaces des terrains constructibles doivent être en phase avec la possibilité de se clôturer avec une haie vive.<br>Interdire la plantation de plantes invasives (bambous) |  |
| Les entrées de villes  | Non concerné          |   |   |  |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |                       | Création d'une aire multi-services avec une intégration paysagère (talus planté), surfaces perméables et une zone de filtration |   |  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements  |                       | Pas d'obligation ni contraintes   | Hauteur limitée à 2 étages<br>Toiture indifférentes (pas de possibilité d'utiliser les toitures plates en terrasses)  |  |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser                |                       |   | Maintien maillage bocager<br>Développement des itinéraires doux (piétons, vélos)  |  |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels             |                       |   |   |  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur                   |                       |   |   |  |



## Tables rondes

### Illustration/réflexion existant et projets

••• Espaces verts et espace naturels

#### Réflexion et existant :

Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux

••• Limite d'urbanisation

••• Talus boisé

••• Talus et ou haie

— Chemin

#### Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

••• Zone inondable

••• Zone inondable d'ici 50 ans

#### Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

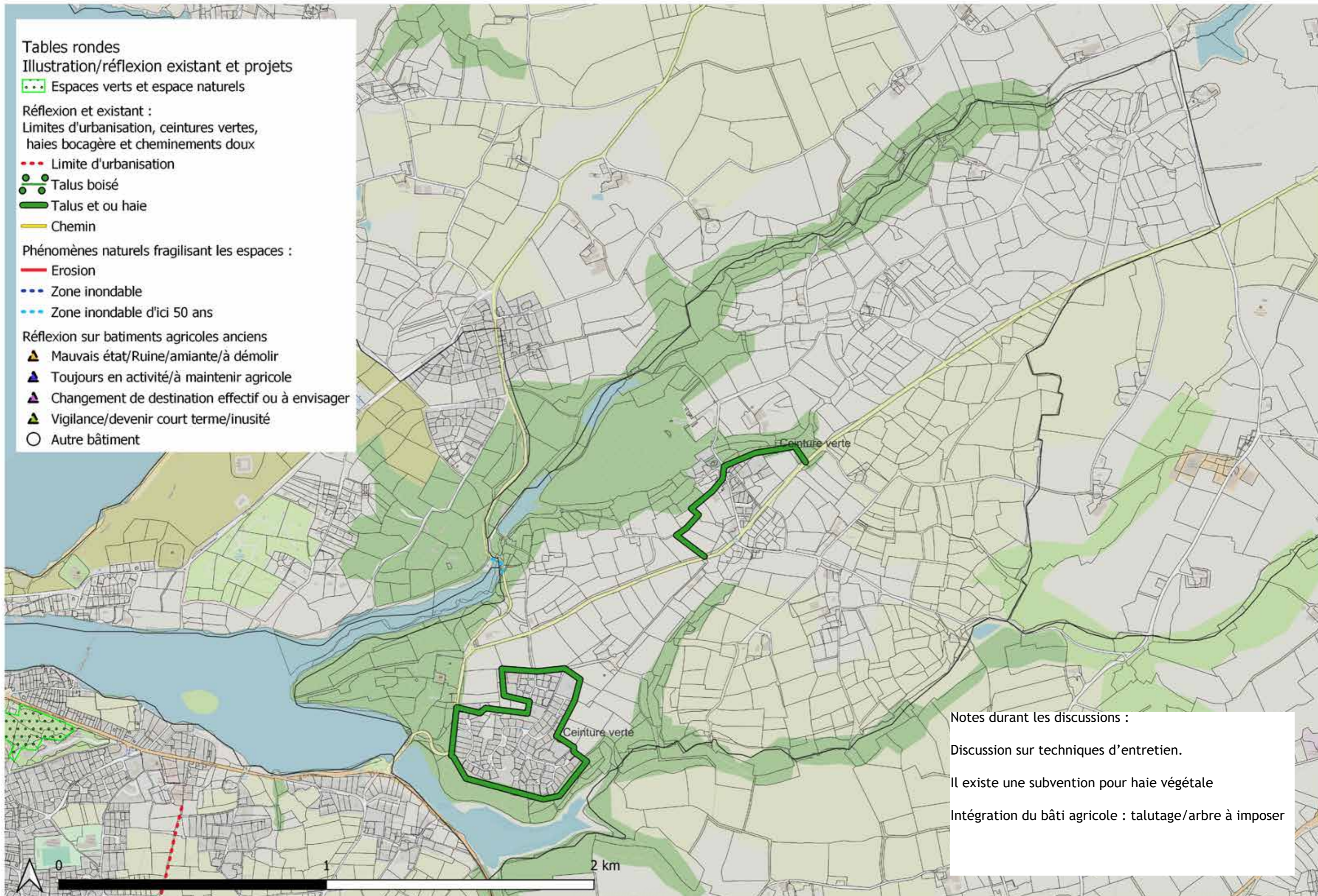
▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment



Notes durant les discussions :

Discussion sur techniques d'entretien.

Il existe une subvention pour haie végétale

Intégration du bâti agricole : talutage/arbre à imposer



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage   |
|--|-----------------------|---|---|--|
| Le bocage  |                       | Breizh Bocage<br>OAP maintient des talus et des surfaces<br>Inventaire des zones humides, des haies bocagères et des arbres | Rétablir un COS<br>Plus de rigueur sur la réglementation<br>Accompagnement des habitants et des élus<br>Réhabiliter les zones en bordures de voies communale travaillées par les agriculteurs   | Moyens de contrôle<br>Usage des bâches sur les talus, etc...                         |
| L'ancien bâti agricole   |                       | Inventaire avec nouveaux critères du SCOT   | Réflexion globale sur le devenir des anciens bâtis agricoles  | Réhabilitation des hangars agricoles (amiante)<br>Présence de tiers en zone agricole |
| Les limites d'urbanisation   |                       | OAP   | Plus ferme et plus explicite 'obligation'<br>Sensibilisation des notaires, constructeurs...   | Non respect des OAP  |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       | PLU emplacements réservés   | La commune doit donner l'exemple<br>Intercommunalité des projets<br>Aménager des espaces verts dans les OAP<br>Mieux tailler les arbres   | L'action individuelles 'tribunaux'   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       | Étude du trait de côte<br>Inventaire des côtes à risques («Très dangereuses»»sondage»)                                      | Sondages en prévision   | Financièrement   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |                       |   |   | Financier, temps   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       | Photovoltaïques (crèche, hangar CCPI et projets individuels)<br>Antenne télécom   | Évolution des textes pour permettre de changer<br>Rénovation des bâtiments<br>Éoliennes   | Loi littoral   |
| Le nouveau bâti agricole   |                       | Les agriculteurs utilisent des bâtiments déjà en place et vides   |   |  |
| Les sentiers ruraux  |                       |   | OAP<br>Emplacement réservé au PLU   | Les particuliers propriétaires   |
|  |                       |   | Rétablir le COS<br>Évolution des mentalités sur les fermetures de terrain (clôtures...); l'artificialisation et le «propre»<br>Maintenir les arbres et les talus<br>Communication et formation auprès des professionnels<br>Définir l'espace vert (beau, propre...) |  |
| Les entrées de villes  |                       |   |   | Les essences d'arbres de haie locaux bas de facile d'entretien                       |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |                       |   | Partage des voies et des parkings sur les zones   | Comment intégrer l'arbre dans les bourgs?  |



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage   |
|--|-----------------------|------------------------------|---|--|
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |                       |                              | Harmoniser le paysage et ses règles sur la dimension de la CCPI pour aboutir à une identité de bocage<br>Un agent mandaté par la CCPI pour suivre les engagements du PLUI | Le droit du privé<br>Les règles non prises en compte / à l'architecture / du droit |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       |                              |   |  |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       |                              |   |  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       |                              |   |  |

Notes durant les discussions :

Fin d'urbanisation chemin bocager

Egalement problème des hangars passant en stockage non déclaré

Attention quand changement de destination ça change le plan d'épandage

Comment faire respecter les règlements ? Dans certaines communes ils ont un policier de l'urbanisme

Terrain prévu au PLU pour ceinture verte mais pas réalisé



Tables rondes  
Illustration/réflexion existant et projets

••• Espaces verts et espace naturels

Réflexion et existant :  
Limites d'urbanisation, ceintures vertes,  
haies bocagère et cheminements doux

--- Limite d'urbanisation

••• Talus boisé

— Talus et ou haie

— Chemin

Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

••• Zone inondable

••• Zone inondable d'ici 50 ans

Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

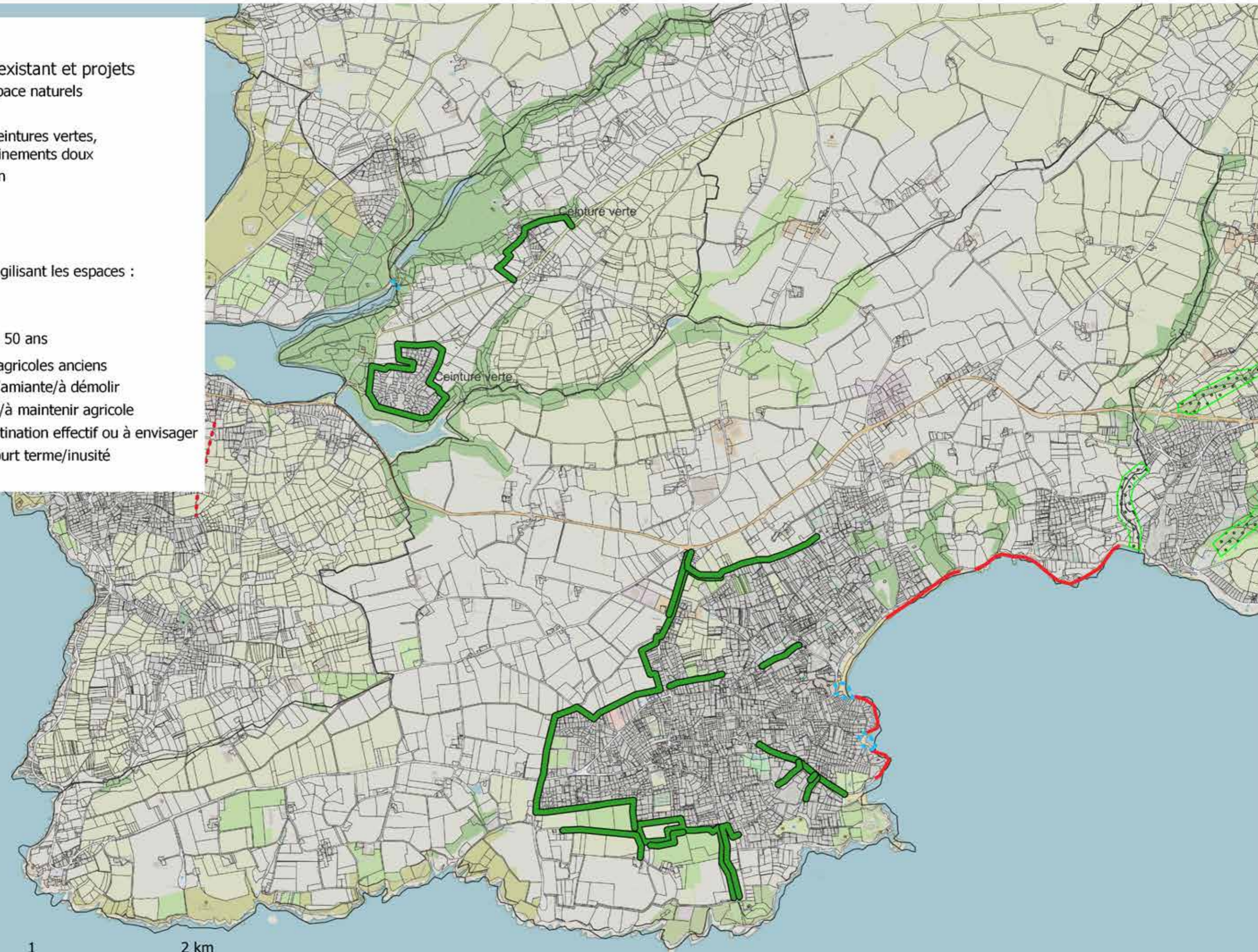
▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage  |
|--|-----------------------|---|---|---|
| Le bocage  |                       | Recensement des talus et chemins inscrits dans la modification n° 3 du PLU<br>En zone urbaine > parkings et entrées de villes perméables et stationnement<br>Règlement des lotissements (respect des talus existants)<br>Interdiction de clôture en PVC | Vigilance sur le lessivage des sols et l'écoulement des eaux vers la mer<br>Coûts élevés des parkings perméables > aides-subventions<br>Favoriser les bas de mur en pierre<br>Participer au plan du Département<br>Plan Breizh Bocage | Protection des zones humides (recherche de surface cultivables par les agriculteurs)<br>Respect du règlement de lotissements<br>Disparition des agriculteurs conquétois - reprise par des grosses structures avec des gros engins qui ne respectent pas le bocage |
| L'ancien bâti agricole   |                       | Réflexion déjà entamée au sein de la commune au vu de la diminution prévisible du nombre d'agriculteurs   | Inventaire (points rouges)<br>Modification du PLU - ouverture réglementaire aux changements de destination : habitation, stockage, entreprise...<br>Imposer une restauration de qualité architecturale                                | Modification des utilisations non déclarées   |
| Les limites d'urbanisation   |                       | Limites déjà fixées<br>Durcissement des règles des lotissements - imposer le positionnement par ex  | Assistance urbanistique futurs lotissement<br>Entrée de ville non principales (les principales sont faites)<br>Règles strictes sur les clôtures - plantations   | Sensibilisation et le coût  |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       | Poumon central Beauséjour<br>Chemins piétons en centre<br>Zone naturelle côté mer   | Exigences sur le dessin des lotissements<br>Reprendre la main sur le foncier<br>Limite Est de l'agglomération > ceinture verte?   |   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       | Zone de submersion marine   | Recenser les zones sensibles et les points sur la côte fragilisée<br>Coût du maintien des ouvrages d'art menacés  |   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menacés et peu reconnus |                       | Recensement des talus fait - modification du PLU en cours<br>Espaces boisés classés au PLU  |   | Grande méconnaissance des citoyens sur les arbres   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       | Protection partielle SPR  | Imposer le cahier des charges (antennes, éoliennes, champs de panneaux solaires...)   |   |
| Le nouveau bâti agricole   |                       | Arrêt de 5 fermes d'ici à 2 ans<br>Reprise par des exploitants hors commune<br>Rénovation de l'ancien, quel avenir?   |   |   |
| Les sentiers ruraux  |                       | Beaucoup de chemins de rando - pas tous répertoriés<br>FFRP<br>GR34 + sentier sur domaine conservatoire   | Action à poursuivre<br>Balisage et communication à améliorer  |   |



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage                    |
|--|-----------------------|--|--|-------------------------------------|
| Accueillir la fin de l'étalement urbain                                  |                       | Densification sur bâti existant<br>Division terrain<br>Projets de petits collectifs    | Maitrise du foncier par la collectivité<br>Problème de palissades/clôtures > qualité paysagère   | Valeur du vieux bâti                |
| Les entrées de villes  |                       | Déjà réalisé - à compléter à l'avenir sur rue Leclerc - rue Kennedy                    | Garage entrée de ville : quel avenir   | Prix rachat/préemption              |
| Les infrastructures et les équipements publics                           |                       | Le Crone : accueil pavés + accès : rénovation<br>Parking végétalisé office de tourisme | Parking végétalisé pour accueil des îles + visiteurs du Conquet  |                                     |
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |                       | Intégration palette de couleur au PLU<br>SPR<br>Règlement de lotissement               | Modification du PLU sur clôture et PVC<br>Conseil et aide financière pour plantation végétaux en haie bocagère   | Évolution des matériaux et couleurs |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       | Ouverture de la pointe de Kermorvan<br>Ouverture du phare                              | Rénovation fort de la Redoute<br>Aménagement de la pointe des Renards<br>Mise en valeur et accessibilité de la Vigie<br>Projet de plantation d'arbres au camping |                                     |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       | Chemin balisé avec un suivi de la dégradation en bord de mer                           | Déplacer le parking de l'Isthme  |                                     |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       | Quelques lavoirs mis en valeur   | Lavoirs : prévoir la route des lavoirs<br>Poursuivre la valorisation<br>Développer des noms de 'lieu-dit'  |                                     |

Notes durant les discussions :

Les entrées principales sont traités mais moins les entrées secondaires avec des loupés

Association Plouzané Paysage > Bocage en ville



## Tables rondes

### Illustration/réflexion existant et projets

••• Espaces verts et espace naturels

#### Réflexion et existant :

Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux

--- Limite d'urbanisation

••• Talus boisé

— Talus et ou haie

— Chemin

#### Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

--- Zone inondable

--- Zone inondable d'ici 50 ans

#### Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

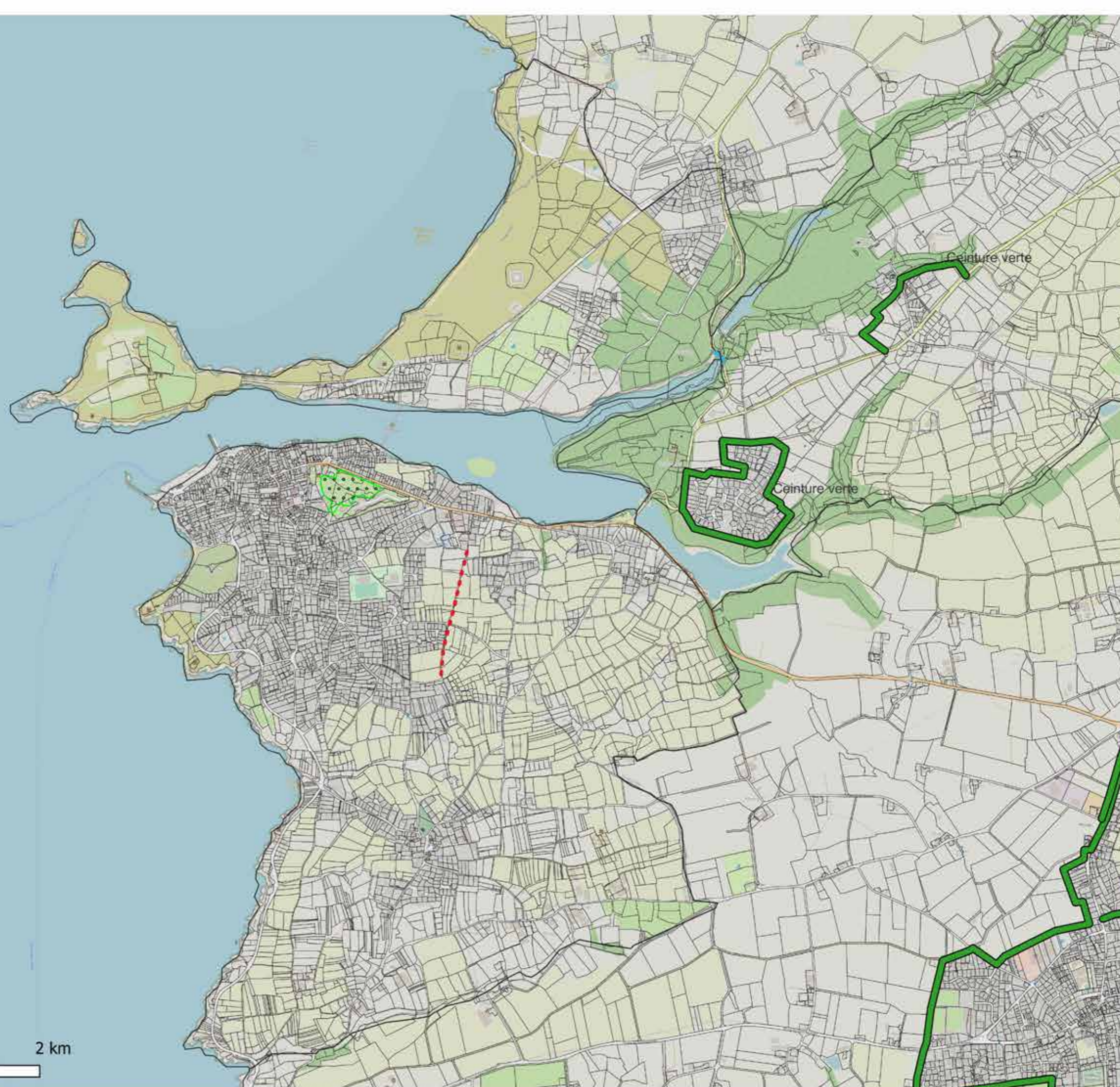
▲ Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils   | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet   | Point de blocage  |
|--|---|---|---|---|
| Le bocage  | Charte riverains pour utilisation des produits phyto = niveau 2<br>Faire de Locmaria un «territoire bocager» exemplaire | Agenda 21 communal<br>Débroussaillage et reforestation par Association Locmaria Patrimoine (Portez 1 - Portez 2) fleurissement et plantations chapelles Lesconvel, Saint-Sébastien<br>+ Débroussaillage et sélection d'essences Ti Izella | Replantation (plusieurs projets), entretien des ruisseaux, fontaines, lavoir en respect avec les normes en vigueur<br>Appui des services techniques nécessaires (matériel, sécurité...)   | Réglementation<br>Appui financier pour les plantations, coopération financière pour le matériel<br>Petites formations des bénévoles sur le terrain pour des 'bonnes pratiques'<br>Filtrage des eaux (Porsmilin) choix des plantes envahissantes qui s'installent > moyen de lutte |
| L'ancien bâti agricole   |   | L'inventaire a été fait par Jean Michel, Michel et le Cosco en lien avec Laurent Derouard   | Si déconstruction et changement d'affectations aux 'frais' du contribuable par des subventions > garder la maîtrise du foncier et de la future destination par le biais de société en participation. ex : SCIC                                    | Comment conserver une partie de l'ancien bâti agricole (petite crèche, etc...)<br>Chemin de randos > Lavoir, anciennes fermes   |
| Les limites d'urbanisation   | 50% des surfaces boisées à Trébabu  | OAP<br>Limite extension<br>Coupure d'urbanisme  | Application du RU après de le PC<br>Les professionnels du paysage peuvent contribuer à l'entretien des talus<br>Entrées de ville (CR789...Entrée Plouzané)  | Coût du foncier si règle trop contraignantes  |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |   | Talus : reconstruction, préservation  | Intégrer les espaces verts dans les OAP<br>Mieux intégrer l'arbre dans les projets de lotissement réflexion sur les réseaux<br>Voir d'excellence paysagère<br>Meilleure prise en compte de la taille et de l'abattage par les services techniques | Choix des espèces végétales > Pédagogie et entretien  |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |   | Étude trait de côte   | Canaliser les piétons sur le sentier côtier<br>Les équipements publics susceptibles d'être concernés par les submersions (2030-2100) prendre en compte dans les aménagements en cours   |   |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menacés et peu reconnus | Définir le concept 'arbre remarquable'  | Renouvellement pris en compte (???)   | Inventaire des arbres remarquables<br>Planification du renouvellement des arbres dans l'espace public   | Du cas par cas mais pas de politique définie  |

Notes mise dans les cadres :

Page 'Bocage'

Outils mobilisables :

\* Suppression des surfaces de haies des parcelles à lotir [et des anciennes parcelles](#)

(...)

\* Aide à la restauration [Oui mais ne doit pas être un alibi pour la reconquête de la qualité des eaux](#)

[Intensifier pour préserver](#)

\* Sensibilisation > [Formation des élus municipaux](#)



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage   |
|--|-----------------------|---|--|--|
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication          |                       | Politique nationale<br>Règlement département<br>Photovoltaïque sur les bat.                                     | Portrait communal des potentiels en production d'énergies renouvelables<br>Cadrer l'intégration du PV sur les toitures à intégrer dans les PA?   | Installation ferme PV en zone N  |
| Le nouveau bâti agricole   |                       |   | Aider au regroupement des terres autour des siège d'exploitation en mettant en œuvre une politique incitative  |  |
| Les sentiers ruraux  |                       | Entretien de l'existant par asso et services techniques<br>Adhésion PDIRP29                                     | Mieux maîtriser l'entretien des sentiers ruraux  |  |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain                                  |                       | Intervention systématique du CAUE pour tout projet d'urbanisation<br>Définition OAP<br>OPS d'aménagement urbain |  | La réglementation<br>Aspiration des particuliers<br>Acquisition du foncier pour construction verticale                                 |
| Les entrées de villes  |                       | TX d'aménagement en cours RD789   | Mieux qualifier l'entrée de bourg sur la RD789   | Réglementation   |
| Les infrastructures et les équipements publics                           |                       | Friche Kana Beach   | Imposer le recours à l'architecte du CAUE pour intégration des locaux industriels dans les ZA<br>Parking couvert PV<br>Concept arbre isolé   | PLU  |
| Qualité architecturale des nouveaux logements                            |                       | Limitation des toitures d'aspect plat<br>Réglementation sur les clôtures  | Réglementer l'intégration des ENR dans le paysage (toitures...)<br>Définir une politique spéciale pour les formes d'habitat  | PLU  |
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       | Loi Littoral<br>SCOT<br>Panneaux d'interprétation<br>Itinéraires doux développés                                | Nettoyage des ruisseaux<br>Organisation de chantier par des volontaires encadrés<br>Valorisation du site de ToulBroch<br>Ru Vraz Moulin ? + Four à pain (Conservatoire du littoral, convention?)                                       | Interdiction pour les agriculteurs d'utilisation d'engins mécaniques pour entretenir les ruisseaux en fond de vallée<br>Réglementation |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       | Parking vallée de Porsmiller/porte > perte huile véhicules stationnés   | Définit une politique, une communication vers les propriétaires privés pour reprendre la main sur les fonds de vallées<br>Obligation?<br>Convention avec asso sous couvert municipalité  | Entretien de vallée > Interdiction de nettoyage mécanique sur des parcelles privées en zone A  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       | Inventaire effectué et inscrit au règlement graphique<br>Association L1901 'Locmaria Patrimoine'                | Faire l'inventaire des murs en pierres sèches afin de les protéger de la démolition intempestive<br>Entretien des lavoirs - Ne pas laisser dégrader<br>Compléter l'inventaire avec quelque crèche remarquable et point d'arrêt du Fram |  |



## Tables rondes

### Illustration/réflexion existant et projets

■ Espaces verts et espace naturels

Réflexion et existant :

— Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux

— Limite d'urbanisation

● Talus boisé

— Talus et ou haie

— Chemin

Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

— Erosion

— Zone inondable

— Zone inondable d'ici 50 ans

Réflexion sur batiments agricoles anciens

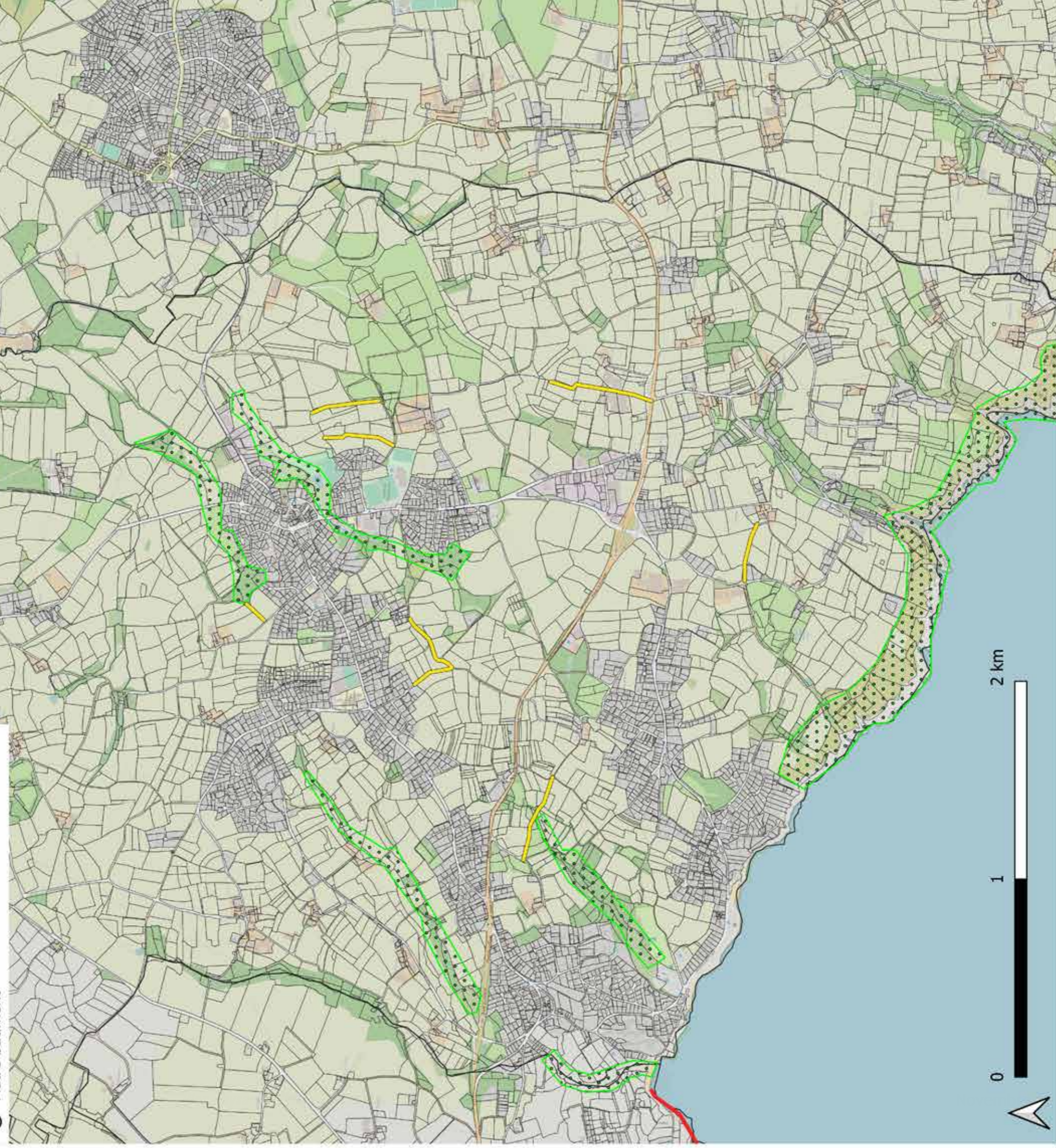
▲ Mauvais état/Ruine/amianté/à démolir

▲ Toujours en activité/à maintenir agricole

▲ Changement de destination effectif ou à envisager

▲ Vigilance/devenir court terme/inusité

○ Autre bâtiment





| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune   | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage  |
|--|-----------------------|--|--|---|
| Le bocage  |                       | Reconstruction des murets en pierre sèche à la Tourelle et sur le site de Beg Ar Loued<br>Lutte contre les espèces invasives (griffe de sorcière, herbe de la pampa, plante ananas du Chili...)<br>Entretien régulier des sentiers côtiers<br>Gyrobroyage des ronces | Réhabilitation des murets ouest et nord<br>Liste de plantes en annexe du PLU<br>Zone arborée au nord   | Traitement des déchets verts  |
| L'ancien bâti agricole   |                       |  |  |   |
| Les limites d'urbanisation   |                       |  |  |   |
| Les espaces verts et les ceintures vertes  |                       |  | Maintenir l'ambiance «vue sur les jardins» dans l'enveloppe urbaine  |   |
| Les phénomènes naturels qui fragilisent les espaces                                  |                       | Étude 'retrait du trait de côte' avis favorable du conseil<br>Entretien du clapet anti-retour eau de mer/eaux pluviales à Pen an Ero<br>Le «printemps des transitions» AIP   | Énergies renouvelables et eau : photovoltaïque sur l'impluvium et dessalement de l'eau de mer<br>Campagnes plus nombreuses de sensibilisation à l'économie d'eau et à la préservation des espaces<br>Fabrication d'hydrogène en vue de l'autonomie énergétique en complément du photovoltaïque | Restrictions<br>Manque de financements propres<br>Nombre d'interlocuteurs et délais d'instruction |
| Les arbres : des marqueurs forts de l'identité du territoire menaces et peu reconnus |                       |  | Boisement prévu au nord (plan Finistère)   |   |
| Les infrastructures de production d'énergie et de communication                      |                       | Centrale thermique<br>Photovoltaïque pour l'éclairage public<br>Antenne communication  | Photovoltaïque impluvium, Théven et pôle artisanal<br>Autonomie énergétique en 2030<br>30% d'énergie verte à envisager pour compléter les photovoltaïques (hydroliennes, éoliennes...)   | Réglementation sanitaire  |
| Le nouveau bâti agricole   |                       |  |  |   |
| Les sentiers ruraux  |                       | Entretien des chemins et rues communales   |  |   |
| Accueillir la fin de l'étalement urbain  |                       |  |  |   |
| Les entrées de villes  |                       |  | Préserver la silhouette d'entrée de ville  |   |
| Les infrastructures et les équipements publics                                       |                       |  |  |   |
| Qualité architecturale des nouveaux logements  |                       | Secteur ABF  |  |   |



| Thématiques  | Autres idées d'outils | Déjà en œuvre sur la commune  | Projet et aspiration sur ce sujet  | Point de blocage |
|--|-----------------------|---|--|------------------|
| Un patrimoine maritime reconnu et un patrimoine terrestre à valoriser    |                       | Rénovation bâtiment du Roussin<br>Remise en fonction de la fontaine près de l'église  | Sauvegarde du bâtiment SNSM du Charcot<br>Rénovation de l'église et de la citerne des Anglais<br>Panneaux patrimoniaux sur les bâtiments | Les financements |
| Gestion des phénomènes anthropiques qui fragilisent les espaces naturels |                       | Mise en place d'une zone de mouillage<br>Mise en place d'un ponton visiteur<br>Signalétique sentier côtier<br>Installation bloc sanitaire près de l'aire naturelle de camping | Imposer les embouts sur les bâtons de marche   |                  |
| Le patrimoine vernaculaire, un ancrage culturel à mettre en valeur       |                       | Fours à soude entretenus  | Croix de mission à entretenir  |                  |

Notes durant les discussions :

Préservation du patrimoine des murets en pierre :

Le Conservatoire a proposé une rénovation des murets mais s'ils sont propriétaires mais la commune ne veut pas vendre (délicat vis-à-vis des habitants qui se sentent 'dépossédé' de leur île et montant).

Des actions ponctuelles avec le PNRA

Bâtiment agricole :

Un tunnel mis sans autorisation

Un seul en désuétude qui sert de stockage bateau

Limite urbanisation/terrains privés :

Un cahier des charges existe sur Ouessant, l'Architecte des Bâtiments de France a conseillé de s'en inspirer mais la limite ici ce sont les moyens de habitants.

L'entretien devient difficile avec l'âge des résidents

Délaissés de terrain : s'ils sont plantés de ligneux ils passent en non-imperméable et peuvent donc permettre de récupérer les m2. Il existe une zone boisée par un particulier sur l'île, est-il possible de continuer ? Quelle place pour les arbres sur l'île et quels arbres pour soutenir les conditions ?

Enfrichement : une postulante pour placer des chèvres mais il fait des bâtiments agricoles.

Sentiment de dépossession de la terre par les habitants : avant les terrains appartenaient aux habitants, ils étaient exploités et ils s'échangeaient. Maintenant les espaces naturels sont protégés par les organismes, le port est à la région, etc..

Qualité des réalisations : l'instruction des permis de construire vient en plus de beaucoup d'autres choses à gérer et la dématérialisation a compliquée les choses. Du coup le contrôle est insuffisant on laisse filer des constructions sans citerne d'eau de pluie pourtant recommandée à l'ancien PLU.

Gestion des phénomènes naturels :

Déjà une inondation avec franchissement

Gr à remonter

Résilience :

Objectif : atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030

Molène est un laboratoire d'expérience.

Gestion de l'eau :

C'est l'usage sur les îles de limiter l'usage de l'eau qui est rare : consommation modérée, usage citerne. Mais les nouveaux arrivants et les touristes de passage n'ont pas les bons réflexes et au moment les plus délicat (plusieurs douches/jours de retour de plage...).

Si les logements sont en location il est obligatoire que l'eau vienne du réseau et non de la citerne.

Gestion des plantes invasives :

Difficulté avec la gestion des déchets verts des jardins qui propagent des invasives

Il y a des remorques de déchets vert mais pas toujours respectées.

Problème avec les plantes 'ananas'. La CC PI a ramené un broyeur mais elles doivent être mise sous bâche avant.

Infrastructure

Energie/communication : Il ne reste « que » l'antenne sur l'île, le reste est enterré.

Services : Mairie, agence postale et Eglise. Pas amené à grandir ou d'avoir besoin de stationnements.

Patrimoine :

Le puits des Anglais : le nombre de dalles correspond aux nombres d'anglais enterrés au cimetière.

Salle communale rose car c'est l'ancien abri du marin. Le rose les rendait repérable.

Bâtons de marche : il faut imposer les embouts.

« Croix de mission », quelques menhir et des fours à soude.

Gestion de la fréquentation :

Plutôt maritime pour l'île de Molène : définition des mouillages pour protéger les herbier, pontons visiteurs.

Les couchages, le commerce et la restauration limités limitent la fréquentation.


Ce sont les agents techniques qui entretiennent les sentiers. Ils observent plus d'incivilité depuis le confinement.

La police/médiation est assurée par les élus




## Tables rondes


### Illustration/réflexion existant et projets


 Espaces verts et espace naturels


#### Réflexion et existant :

Limites d'urbanisation, ceintures vertes, haies bocagère et cheminements doux

 Limite d'urbanisation


 Talus boisé

 Talus et ou haie

 Chemin

#### Phénomènes naturels fragilisant les espaces :

 Erosion

 Zone inondable

 Zone inondable d'ici 50 ans


#### Réflexion sur bâtiments agricoles anciens

 Mauvais état/Ruine/amiante/à démolir

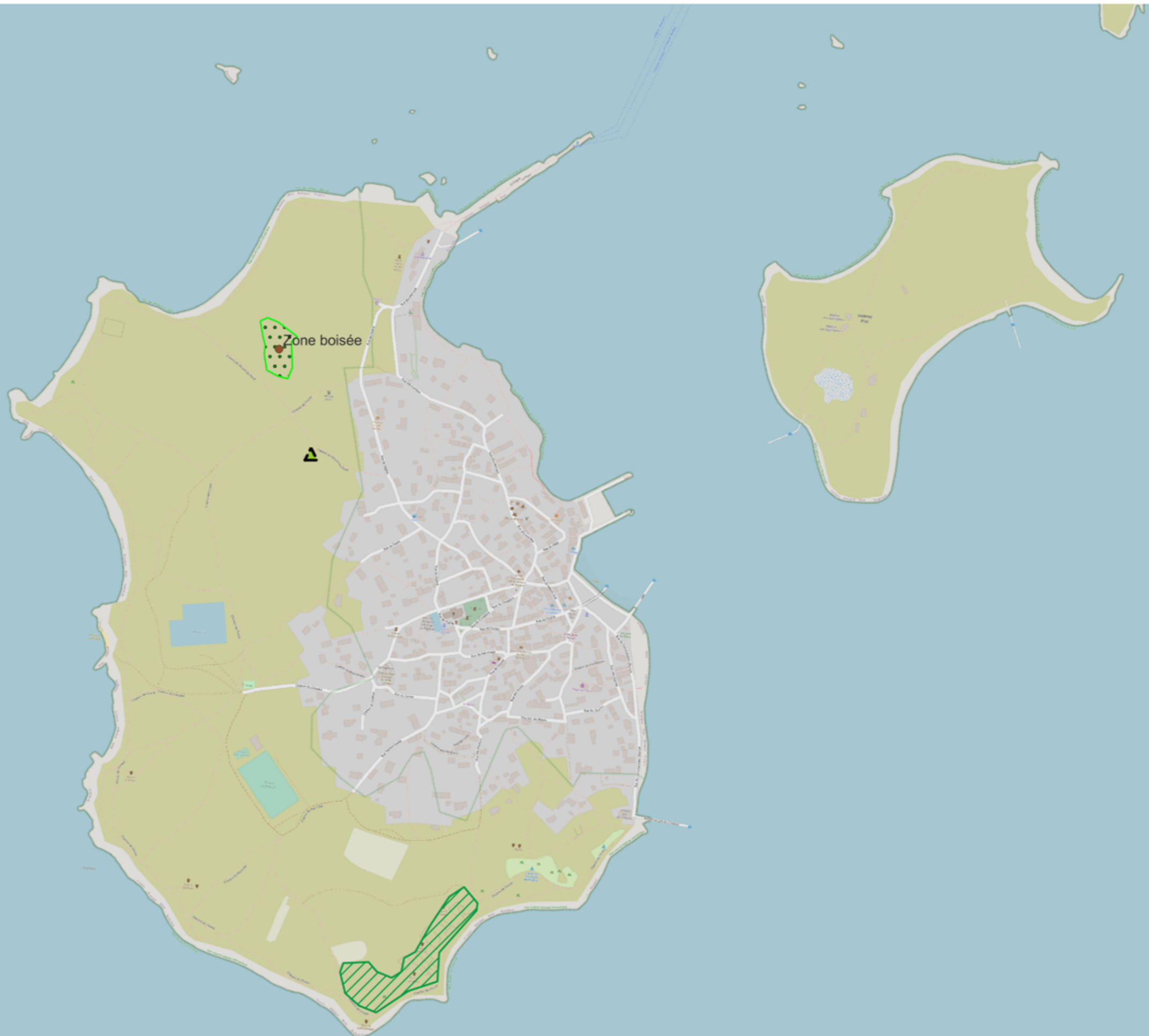
 Toujours en activité/à maintenir agricole

 Changement de destination effectif ou à envisager

 Vigilance/devenir court terme/inusité

 Autre bâtiment

 Maillage bocager à protéger



0

1

2 km